

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur
Et de la recherche scientifique

Université 08 mai 1945, Guelma
Faculté des sciences économiques et commerciales
Et sciences de gestion
Département des sciences de gestion



**Mémoire présenté pour l'obtention
du diplôme de master en sciences de gestion
Option : Entrepreneuriat et Développement International**

Thème

**Evaluation du dispositif d'aide à la création
d'entreprise**

Cas : Caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC

Réalisé par l'étudiante :
Benkirat Khadidja

Sous la direction de :
Pr.Khelil Abderrazek

Année universitaire 2016/2017

Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon Directeur de mémoire Pr.Khelil Abderrazek Je la remercie de m'avoir encadré, orienté, aidé et conseillé.

J'adresse mes sincères remerciements à tous les professeurs, intervenants et toutes les personnes qui par leurs paroles, leurs écrits, leurs conseils et leurs critiques ont guidé mes réflexions et ont accepté à me rencontrer et répondre à mes questions durant mes recherches.

Merci à tous les cadres de la caisse nationale d'assurance chômage .

Je tiens à remercier aussi les membres de jury de ce mémoire,d'avoir accepté de prendre le temps d'évaluer ce travail .

Je remercie mes très chers parents, qui ont toujours été là pour moi, « Vous avez tout sacrifié pour vos enfants n'épargnant ni santé ni efforts. Vous m'avez donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance. Je suis redevable d'une éducation dont je suis fier ».

Je remercie mes frères et mes sœurs pour leur encouragement.

Je remercie très spécialement mon fils qui m'a donné la joie à ma vie.

Je tiens à remercier ma chère amie Ilhem Benmarece pour sa soutien inconditionnel et encouragement.

Merci à tous mes collègues

Ilhem,Naila,Hasna,Karima,Aymen,Foued ,A/Ghani , Hamza et Youcef.

Enfin, à tous ces intervenants, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.

Liste des Tableaux :

N°	TITRE	PAGE
1	Typologie des PME par Taille en Algérie	12
2	L'évolution de salariés dans le secteur de la PME en Algérie	13
3	Crédits octroyés par ANGEM par type de financement (Cumul au 30/06/2016)	26
4	Crédits octroyés par ANGEM par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2016)	26
5	Etats Récapitulatifs des projets d'investissement déclarés par secteur d'activité (S1/2016)	28
6	Projets financés par ANSEJ secteur d'activité (Cumul au 30/06/2016)	32
7	Projets financés par Ansej par genre et par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2016)	33
8	Statistiques officiels des entreprises créées par CNAC au niveau national	44
9	Répartition des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC pendant la période 2005-2016 :	46
10	Répartition sectorielle de micro-entreprises créées par le dispositif CNAC pour la période 2005-2016	49
11	Répartition sectorielle des emplois créés dans le cadre du dispositif CNAC	52
12	Répartition des jeunes entrepreneurs du dispositif CNAC selon le niveau d'instruction	54
13	Répartition géographique des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC	56

Liste des Figures

N°	TITRE	PAGE
1	Répartition du nombre des PME créées par le dispositif CNAC période 2005 - 2016	47
2	Répartition par nombre d'emplois créés par la CNAC période 2005 - 2016	48
3	Répartition sectorielle de micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC pendant la période 2005-2016	50
4	Répartition sectorielle du nombre d'emplois créés par le dispositif CNAC	53
5	Répartition des promoteurs selon leurs niveau d'instruction.	55

Sommaire

Remerciement

Liste des tableaux.....	01
Liste des figures.....	02
Introduction générale.....	06

CHAPITRE I : LA CREATION DES PME EN ALGERIE

Introduction.....	09
Section 1 : Définition, Caractéristiques et Rôle des PME dans le développement économique.....	10
1-1- Définition de la PME.....	10
1-2- Caractéristique de la PME.....	12
1-3- Rôle des PME dans le Développement Economique.....	13
Section 2: Stratégies et Atouts des PME.....	14
2-1- Stratégie des PME.....	14
2-2- Atouts des PME.....	15
Section 3 : Les obstacles au développement des PME.....	17
Section 4 : L'environnement de la PME.....	18
4-1- Définition de l'environnement.....	18
4-2- Contraintes de l'environnement.....	19
4-3- Les composantes de l'environnement.....	19
4-4- Les forces et faiblesses des P.M.E.....	20
Conclusion.....	22

Chapitre II : Les structures publiques d'aides à la création d'entreprises en Algérie.

Introduction.....	23
Section 1 : Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM).....	24
1- Présentation de dispositif	24
2- L'ANGEM et ses missions	24
3- Aides et avantages accordés aux bénéficiaires du micro-crédit.....	25
Section 2 : L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement ANDI.....	27
1- Présentation de l'ANDI.....	27
2- Les missions d'ANDI	27

Section 3 : L'Agence nationale de soutien et de l'emploi de jeunes ANSEJ	29
1- Présentation de ANSEJ.....	29
2- Les missions de ANSEJ.....	29
3- Les conditions d'éligibilité	30
4- Les avantages fiscaux et parafiscaux.....	30
Section 4 : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)	34
1- Présentation du dispositif mis en œuvre par la caisse Nationale d'Assurance Chômage.....	34
Conclusion	41

Chapitre III :Essai d'évaluation du dispositif CNAC dans le domaine du développement de l'activité économique et la réduction du taux de chômage dans la wilaya de Guelma.

Introduction	42
Section 01 : La méthodologie d'investigation employée dans l'évaluation du dispositif CNAC	43
1- Le contexte de la recherche.....	43
2- Chiffres globaux de dispositif CNAC à l'échelle national.....	44
3- La collecte des données auprès Du dispositif CNAC de Guelma.....	45
Section 02 : L'analyse des données statistiques sur micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC	46
1- Répartition de micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC pendant la période 2005-2016.....	46
2- Répartition sectorielle de micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC pendant la période 2005-2016.....	49
3- Répartition sectorielle du nombre d'emplois créés par le dispositif CNAC.....	52
4- Répartition des jeunes entrepreneurs du dispositif CNAC selon le niveau d'instruction	54
5- Répartition géographique des micro-entreprises créées par le dispositif CNAC.....	56

Section 03 : Mesure de l'impact du dispositif CNAC	59
1- Les impacts positifs du dispositif	59
2- Les limites et contraintes du dispositif CNAC.....	60
3- Entretien avec les différents cadres de la CNAC-Guelma sur les résultats finaux de leur dispositif	64
Conclusion	67
Conclusion Générale	69
Bibliographie	73
Les annexes	

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale :

La meilleure façon de relancer la croissance économique dans un pays comme le nôtre est de faire participer aux activités économiques le plus grand nombre d'individus. Agissant selon ses propres capacités, chacun pourra créer et faire jouer toutes les synergies économiques et institutionnelles.

La création d'entreprises demeure le domaine parfait afin de regrouper les fortes potentialités des jeunes créateurs et l'expérience et la volonté des institutions économiques à rétablir la situation économique et sociale dans notre pays.

La réussite d'une politique de création d'entreprises dépend inévitablement de ces deux faits et leur devenir dans le temps et dans l'espace. Particulièrement dans ce cadre, la création des PME semble être de plus en plus une vérité première mais non encore suffisamment mise en valeur. Les PME semblent être, à vrai dire, les entités économiques les plus faciles à créer, les plus dynamiques et potentiellement les unités qui réussissent le mieux à promouvoir le tissu économique.

En effet, jusqu'à la fin des années quatre-vingt, les PME ont été marginalisées ; elles ont évolué dans un environnement totalement défavorable, et étaient concentrées sur des activités de transformation courante et à très faibles intensité technologique. Ce n'est qu'au début des réformes économiques des années quatre-vingt-dix, notamment en 1993¹, que la création des PME en Algérie a commencé réellement à émerger. Les statistiques officielles montrent que la population des PME a dépassé la barre de 700000 unités à la fin 2012². Cet essor s'explique notamment par les différents dispositifs mis en place par l'Etat depuis une dizaine d'années, en matière d'aide à la création, de financement, de mise à niveau

Nonobstant ces faits, les jeunes entrepreneurs algériens ou ceux au moins ayant mieux préparé leur esprit de création éprouvent énormément d'obstacles qui limitent leur volonté de créer leur propre projet. En outre, selon les résultats du ministère des PME, la création d'entreprises par habitant est loin de rivaliser avec ses voisins.

¹ Décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion des PME.

² Ministère de la L'industrie et des mines direction générale de la veille stratégique des systèmes d'information, bulletins d'information n°29 année 2016.

Introduction générale :

La moyenne actuelle est de 10 PME pour 1000 habitants, ce qui demeure encore insuffisant ; la bonne norme serait de 45 PME/1000³.

Cet état des lieux nous interpelle à s'interroger sur les raisons qui sont à l'origine des faibles résultats enregistrés en matière de création d'entreprises en Algérie et ce, malgré les différents programmes d'appuis au secteur de la PME-PMI et l'ensemble des dispositifs mis en place (ANSEJ, ANGEM, ANDI, CNAC).

Problématique :

Quel est l'impact du dispositif de la Caisse Nationale d'assurance Chômage (CNAC) sur la création d'entreprise et le développement dans la Wilaya de Guelma ?

Problématiques secondaires :

- Quel est le rôle de la CNAC dans l'absorption du chômage dans la Wilaya de Guelma ?
- Quel est le rôle de la CNAC dans l'aménagement du territoire et l'équilibre régional dans la Wilaya de Guelma ?
- Quels sont les facteurs qui empêchent la CNAC de Guelma à atteindre ses objectifs ?

Objectifs de l'Etude :

L'objectif de notre étude est d'essayer de comprendre le rôle de la CNAC dans la création d'entreprises et le développement dans la Wilaya de Guelma et les facteurs qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs, afin de proposer des solutions qui pourraient contribuer à le rendre plus efficace.

Importance de l'étude :

L'importance de cette étude découle de l'importance du rôle des dispositifs d'aide à la création d'entreprises en Algérie, notamment la CNAC de Guelma.

³ Ministère de la L'industrie et des mines direction générale de la veille stratégique des systèmes d'information, bulletins d'information n°29 année 2016.

Méthodologie utilisée :

Nous avons fait appel à la méthodologie historique, la méthodologie descriptive et la méthodologie analytique.

Limite de l'étude :

Notre étude s'intéresse principalement à l'évaluation du dispositif CNAC de Guelma durant la période 2005-2016

Structure du mémoire :

Notre mémoire est articulé en trois chapitres. Le premier chapitre intitulé « La création des PME en Algérie » est constitué de huit sections. La première section sera consacrée à la définition et les caractéristiques des PME et nous aborderons le rôle du secteur de la PME/PMI dans le développement économique. Dans la seconde section nous étudierons les stratégies des petites et moyennes entreprises et nous nous pencherons sur les atouts de la PME . La troisième section sera dédiée à l'étude des obstacles au développement des PME. La quatrième section s'intéressera à l'environnement de la PME.

Le deuxième chapitre portera sur les structures publiques d'aide à la création d'entreprises en Algérie où seront étudiés les différents dispositifs et les avantages liés à chaque dispositif, en basant sur le dispositif CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage), objet de notre mémoire. Le dernier chapitre intitulé « Essai d'évaluation du dispositif CNAC dans le domaine du développement de l'activité économique et la réduction du taux de chômage dans la wilaya de Guelma » où nous discuterons trois points : la méthodologie employée dans l'évaluation du dispositif CNAC, l'analyse des données statistiques sur micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC, et enfin, mesure de l'impact du dispositif CNAC.

CHAPITRE I :

LA CREATION DES PME EN ALGERIE

Introduction :

Il est reconnu que les petites et moyennes entreprises (PME) sont considérées comme le moyen le plus efficace pour la relance économique afin de créer plus de richesses et d'emplois. Dans les pays développés, les PME créent environ 70% du produit intérieur brut et emploient 80% des effectifs¹.

Ces deux chiffres à eux seuls montrent l'importance du rôle joué par le secteur de la PME dans le développement économique et social du pays. La PME constitue le cœur et le poumon de l'économie durable ; elle est la base de la démocratie libérale, de l'économie de marché et de la libre entreprise au sens propre du terme.

La PME est l'un des moteurs du changement et du progrès grâce à sa mobilité, sa souplesse et sa flexibilité. Malgré sa petite taille et sa fragilité, elle s'adapte à toutes les situations même au troc au cas où la monnaie perdait de sa valeur. Elle est considérée comme la force économique des multinationales ; alors :

- Qu'est-ce qu'une PME ?
- Quelle est la situation de la PME dans l'économie algérienne ?
- Quelles sont ses forces et ses faiblesses ?
- Comment évolue-t-elle et contribue-t-elle au développement d'un pays ?

Pour répondre à ces questions nous proposons Trois sections complémentaires, à savoir :

Section 1 : Définition, caractéristiques et Rôle du secteur de la PME/PMI dans le développement économique

Section 2 : Stratégies et atouts de la PME

Section 3 : Les obstacles au développement des PME

Section 4 : L'environnement de la PME

¹ Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information statistique n°29 année 2016.

Section 1 : Définition, Caractéristiques et Rôle des PME dans le développement économique :

1-1- Définition de la PME :

La définition de la PME varie dans le temps et dans l'espace. Chaque pays a sa propre définition selon ses exigences et sa politique. Les critères de définition portent sur des paramètres qualitatifs par exemple : une PME au Japon peut être considérée comme une grande entreprise en Algérie. Mais, généralement chaque pays prend sa propre définition selon la politique prise par l'Etat, souvent toutes les définitions s'appuient sur les critères suivants :

- d'ordre monétaire : comme le montant du chiffre d'affaires, capital fixe, capital social et l'importance de l'endettement.

- d'ordre économique et technique : le nombre de travailleurs, le volume de production et sa diversification.²

Parmi les définitions rencontrées, nous citons la suivante : « **les petites et moyennes entreprises sont celles dans lesquelles les chefs d'entreprises assument personnellement et directement les responsabilités financière, technique et sociale de l'entreprise, qu'elle que soit la forme juridique de celle-ci.** »³

Cependant, nous retiendrons la définition suivante qui nous paraît plus complète : « **la petite et moyenne entreprise est, avant tout, une entreprise juridiquement sinon financièrement indépendante opérant dans les secteurs primaires, manufacturiers ou des services et dont les responsabilités incombent le plus souvent à une personne sinon à deux ou trois personnes, en général seuls propriétaires du capital.** »⁴

² Boukrous Djamilia « les circuits de financement des petites et moyennes entreprises en Algérie : Etude d'un crédit bancaire » Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Bejaia , 2007 ,non publiée .

³ Alain Borderie, « Financer les PME autrement », Maxima, Paris, 1998, page 18.

⁴ Pierre-André Julien et Michel Marchesnay, « La petite entreprise », Vuibert, Paris, 1987, page 56.

Chapitre I : La création des PME en Algérie

Une institution comme l'Union européenne définit ainsi la PME : la micro-entreprise est celle qui emploie moins de dix salariés. La petite entreprise est celle qui correspond aux critères de l'indépendance et emploie moins de 50 salariés. La moyenne entreprise est celle qui correspond aux critères de l'indépendance, occupe moins de 250 employés et réalise un chiffre d'affaires annuel de moins de deux milliards de dinars ou dont le total annuel ne dépasse pas les 500 millions de dinars⁵.

Notre pays ne s'éloigne pas de ce contenu puisque, selon une loi⁶, la définition algérienne s'appuie sur les mêmes critères. En transcendant le statut juridique, la PME algérienne est une entreprise :

- Employant de dix à 250 personnes.
 - Dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas deux milliards de dinars.
 - Ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars.
 - Et qui respecte les critères d'indépendance.
- La moyenne entreprise : est définie comme « **une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et deux milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel est compris entre 100 et 500 millions de dinars.** »
- La petite entreprise : est définie comme « **une entreprise employant de dix à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de dinars.** »

⁴ Boukrous Djamila « les circuits de financement des petites et moyennes entreprises en Algérie : Etude d'un crédit bancaire» Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Bejaia , 2007 ,non publiée .

⁵Boukrous Djamila « les circuits de financement des petites et moyennes entreprises en Algérie : Etude d'un crédit bancaire» Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Bejaia , 2007 ,non publiée

⁶ Loi n° 01-18 du 27 ramadhan 1422 correspondant au 12-12-2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME.

- **Tableau 1 : Typologie des PME par Taille en Algérie :⁷**

Type des PME	Nombre de PME	%
TPE (effectif de moins de 10 salariés)	983 653	97
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	27 380	2.7
ME (effectif entre 50 et 249 salariés)	3 042	0.3
Total	1 014 075	100

1-2- Caractéristiques de la PME :

Les caractéristiques spécifiques de la PME font objet de plusieurs sont nombreuses. Les plus importantes, et souvent rencontrées, se résument dans les points suivants :

- Concentration de la gestion ;
- Concentration de la décision dans la petite entreprise ;
c'est-à-dire une personnalisation de la gestion ; les décisions sont prises généralement par une seule personne qui est responsable du contrôle et du développement de l'entreprise ;
- C'est le patron : « **la petite entreprise est justement celle dans laquelle la direction, sinon le dirigeant assume la responsabilité technique et financière ; c'est-à-dire contrôle le développement de celle-ci.** »⁸ ;
- Les PME sont caractérisées par des niveaux hiérarchiques très courts, car la prise de décision passe généralement par un individu ou une équipe selon le statut de l'entreprise
 - La décision de réaliser un projet ou d'utiliser des ressources se réalise rapidement par le patron parce que c'est la seule personne qui a cette autorité de la manière suivante : intuition, décision, action ;
 - Une capacité de financement réduite ; généralement, le financement est de type familial et de voisins ;

⁷ Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information statistique n°29 année 2016.

⁸ Pierre-André JULIEN, Michel MARCHESNAY, « la petite entreprise », Vuibert, Paris, 198

➤ La concentration dans le marché local ; peu de PME exportent sur des marchés étrangers⁹.

1-3- Rôle du PME/PMI dans le développement économique :

Si les entreprises occupent une place capitale dans le circuit économique, le rôle de la PME n'est pas moins important car elle remplit les fonctions suivantes :

1-3-1-Création d'emplois :¹⁰

Les PME occupent une place particulière dans l'économie algérienne, aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif. D'une part, elles génèrent un volume important de production et d'emplois et d'autre part, elles ont une grande capacité d'innovation et de création. « Elles forment un tissu d'entreprise constituant le terreau de la croissance des entreprises de grande dimension ». On peut dire que les PME ont un rôle de premier plan à jouer dans la résolution de la crise actuelle de l'emploi et en tant que créateur d'emplois.

Tableau 2 :L'évolution de salariés dans le secteur de la PME en Algérie¹¹

Type de Pme	1 ^{er} semestre 2015		1 ^{er} semestre 2016		Evolution (%)
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)	
PME Privées					
Salariés	1 295 257	57,87	1 438 579	57,82	11,07
Employeurs	896 811	40,07	1 013 637	40,74	13,03
S/Total	2 192 068	97,94	2 452 216	98,57	11,87
PME Publiques	46 165	2,06	35 698	1,43	-22,67
Total	2 238 233	100	2 487 914	100	11,16

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information statistique n°29 année 2016.

⁹ Boukrous Djamila « les circuits de financement des petites et moyennes entreprises en Algérie : Etude d'un crédit bancaire» Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Bejaia , 2007 ,non publiée .

¹⁰ Donckels. R : « Les leviers de croissance de la PME », Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, Roularta Books, 1990, page 11, in Denis. L : « Analyse empirique des PME wallonnes en croissance, Université de liège, Belgique, 2001-2002. P6.

¹¹ Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information statistique n°29 année 2016.

1-3-2-La création de la valeur ajoutée :¹²

La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a dû acheter pour produire ses ventes.

Par ailleurs, il est à noter que plus de 65% de la valeur ajoutée et de l'emploi des pays développés provient des PME/PMI. Une politique économique en vue de la construction, de la promotion et des redéploiements des PME/PMI est incontournable dès lors que l'on aspire au développement.

Section 02 : Stratégies et Atouts des PME:

2-1-Stratégies des petites et moyennes entreprises :

Pour réussir dans un marché, chaque PME fixe des objectifs pour les atteindre dans le futur cette démarche est appelée stratégie. Cette dernière a une relation avec l'environnement de la PME à travers les opérations quotidiennes qu'elle effectue avec ses clients, fournisseurs, concurrents, les produits et les technologies. Voici quelques stratégies:

2-1-1- Stratégie performante en croissance : A travers cette stratégie, les PME doivent se développer pour passer d'une PME à une grande entreprise.

2-1-2 Stratégie d'innovation : La stratégie d'innovation est un moyen essentiel dans la vie des PME parce qu'elle leur permet de créer des capacités permettant de se développer dans le marché. Cette stratégie renvoie à deux sources : les clients et les fournisseurs, d'un côté, et la concurrence, d'un autre côté. Les PME ne sont pas en situation d'innovation s'il n'y a pas plusieurs fournisseurs.

2-1-3- Stratégie de renforcement : La stratégie de renforcement est un moyen qui vise à diminuer les facteurs faibles dans une PME. Les facteurs forts de la PME résultent de la bonne gestion pour ne pas être dans une situation de concurrence contre les grandes entreprises.

¹² Leghima. A et Moffok. N : « Les PME/PMI en Algérie : réalités et enjeux », P7.

2-1-4- Stratégie de spécialisation : Cette stratégie est un moyen efficace disponible aux PME et leur permet d'éviter les affrontements contre les grandes entreprises ; c'est-à-dire que chaque PME doit se localiser dans un secteur qui n'est pas spécial aux grandes entreprises pour ne pas attirer leur attention.¹³

2-2- Atouts des PME¹⁴ :

La PME occupe une place importante dans la plupart des économies. Si elle est considérée comme moteur économique et sociale d'un pays c'est dû surtout aux atouts qui lui sont conférés par sa taille à savoir : l'adaptabilité, la concentration de l'effort, le contact direct avec le personnel....

2-2-1-L'adaptabilité :

La PME se présente comme un modèle d'adaptabilité à la crise et s'apparente au phénomène du « Small Is beautiful » Contrairement aux grandes entreprises, les PME sont plus souples et peuvent s'implanter rapidement sur de nouveaux segments du marché. « Ces entreprises de dimension humaine possèdent toutes les caractéristiques requise pour s'adapter aux situations de crise : souplesse, dynamique et flexibilité.... ». Vu leur flexibilité et leur réactivité, ces entreprises s'adaptent aux multiples pressions de l'environnement économique.

2-2-2-Concentration de l'effort (spécialisation) :

La PME étant généralement axée sur un segment spécifique du marché, n'aura qu'à suivre de très près son évolution et prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la meilleure adéquation du produit sur le marché. En même temps, elle pourra saisir les opportunités qui peuvent se présenter sur les autres segments et envisager l'expansion de son activité ou à la limite faire face aux menaces de son activité présente.

¹³ Boukrous Djamilia « les circuits de financement des petites et moyennes entreprises en Algérie : Etude d'un crédit bancaire» Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Bejaia , 2007 ,non publiée .

¹⁴ THESE Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences En Sciences économiques «L'impact de la mise à niveau sur les performances des PME algériennes » Présentée par : Mme Kansab Jamila année 2016-2017.

2-2-3-Circulation rapide de l'information :

La structure de la PME étant très simple, l'information circule très rapidement que dans les grandes entreprises.

«Les systèmes d'information internes des PME sont généralement simples et faiblement structurés. Ce qui lui permet de faire facilement un bon diagnostic de sa situation et de préconiser les pistes d'actions aptes à améliorer ses performances présentes et futures.

2-2-4-Le contact direct avec le personnel :

« La proximité particulière avec le personnel de l'entreprise et la clientèle différencie les petites des moyennes entreprises et surtout des grandes et affecte ainsi leurs comportements et leurs capacités à innover et à s'adapter finalement à chaque client » L'avantage d'une PME est de permettre de tisser un lien direct entre le directeur et son personnel, ...etc. Le climat et les conditions de travail sont alors favorables à la stimulation de l'effort qui à son tour améliore la productivité et donc la performance humaine. Ce dont découleraient les performances économique et financière.

2-2-5-L'aptitude à assurer l'intégration économique :

Que ce soit dans les pays développés ou en voie de développement, la PME dite « Small business » aux USA est devenue grâce à ses atouts un moyen efficace de développement et de relance économique notamment face à la mondialisation des échanges et à l'exigence de la compétitivité des firmes. Le développement des PME contribue pleinement à la croissance de tous les secteurs (production et services) et au noircissement progressif de la matrice input- output par le développement des relations de sous-traitance entre secteurs.

2-2-6-L'aptitude à favoriser l'innovation :

Pour se maintenir dans la concurrence, la PME doit diversifier l'offre des produits et des services et surtout innover. L'innovation est donc un impératif et une condition de survie de la PME dans un environnement en pleines mutations. En matière d'innovation les avantages des grandes entreprises sont essentiellement matériels (moyens, accès aux chercheurs professionnels, laboratoires...). Tandis que ceux des PME sont comportementaux. (Motivation, communication informelle, adaptation rapide aux changements du marché, dynamisme, passion...)

Section 03 : Les obstacles au développement des PME¹⁵ :

En dépit des vertus reconnues à la PME, cette dernière se heurte à plusieurs contraintes. Que ce soit dans les pays développés ou en voie de développement, les PME souffrent de certaines faiblesses qui freinent leur développement et leur croissance. « Bien qu'elles constituent une source majeure d'emplois, de revenu et de recettes à l'exportation, les PME dans les pays en développement et en transition par rapport aux PME du reste du monde pâtissent plus encore que les autres de la piètre qualité des capacités humaines et institutionnelles mises à leur disposition et tardent de recueillir tous les bénéfices qu'elles sont en droit d'attendre de la mondialisation » En effet la difficulté provient essentiellement du climat des affaires qui n'est pas propice et stimulant au développement de la PME.

De ce fait, « le développement de la PME dans les pays en transition et sa compétitivité représentent un défi que doivent relever conjointement l'entrepreneur et les pouvoirs publics. » Les contraintes des PME sont définies comme suit :

- Une sous-capitalisation importante ;
- Un encadrement fondé sur des méthodes obsolètes de gestion ;
- Un manque de visibilité ;
- Absence de législation adéquate sur les droits de propriété et de moyens pour la faire respecter, ce qui compromet l'accès au crédit ;
- Le manque d'informations (sur les marchés, les normes, les barrières à l'entrée et à la sortie et les obstacles interdisant l'accès au marché) et de données statistiques pertinentes et d'institutions de soutien ;
- Le pourcentage élevé des micros entreprises, poids du secteur informel et la complexité des réglementations (absence d'incitations pour les entreprises du secteur informel à rejoindre le secteur formel) ;
- Prédominance de l'entrepreneur ;
- Faiblesse de la technologie ;
- Absence d'innovation ;

¹⁵ THESE Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences En Sciences économiques «L'impact de la mise à niveau sur les performances des PME algériennes » Présentée par : Mme Kansab Jamila année 2016-2017.

- Absence d'information claire et fiable et problèmes d'accès à cette information ;
- Une grande souplesse structurelle ;
- La division du travail est généralement moins développée ;
- L'incompétence et l'inexpérience.

Face à ces obstacles les pays en voie de développement sont appelés à déployer un double effort pour d'une part rattraper les écarts de croissance par rapport aux pays développés et d'autre part anticiper les évolutions futures. Ce défi ne peut être l'œuvre de la PME qu'avec l'appui des instances gouvernementales. Cet accompagnement de l'Etat pour la modernisation de la PME (changement d'organisation, de gestion, de production, de prise de décision) pour faire face à la mondialisation et aux changements de l'environnement (concurrence, marchés, besoins...) relève des prérogatives de la mise à niveau des PME et de leur environnement.

Section 04 : L'environnement de la PME¹⁶

Actuellement l'entreprise est considérée comme un système ouvert à son environnement. Les mutations rapides de ce dernier influent énormément sur son activité et ses résultats. L'entreprise se trouve alors confrontée à un environnement de plus en plus complexe et de plus en plus turbulent. Les principaux facteurs de son changement sont l'ouverture des économies, la concurrence intense et le développement du système d'informations (les nouvelles technologies de l'information et la communication).

4-1-Définition de l'environnement :

L'environnement est un ensemble de facteurs externes qui aident l'entreprise à prendre des décisions.

L'environnement est composé de tous les acteurs extérieurs susceptibles d'affecter l'activité de l'entreprise.

Ces facteurs peuvent apparaître comme des contraintes ou des opportunités.

¹⁶ THESE Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences En Sciences économiques «L'impact de la mise à niveau sur les performances des PME algériennes » Présentée par : Mme Kansab Jamila année 2016-2017.

4-2-Contraintes de l'environnement :

distingue deux groupes de contraintes :

- Les contraintes externes liées directement à l'activité de l'entreprise sont généralement : La fiscalité, le coût d'approvisionnement, l'apparition de nouveaux concurrents sur le marché, la politique de l'Etat en matière de crédit, l'action syndicale, les minima salariaux conventionnels ou légaux.

Ces contraintes sont imposées par des centres de décision qui sont en étroite relation avec les entreprises. il s'agit des consommateurs, des fournisseurs, des banques et de l'Etat.

- Les contraintes sociales, économiques et naturelles : peuvent se présenter comme suit :
 - le niveau de chômage ;
 - le marché du travail ;
 - les mentalités ;
 - le niveau des prix ;
 - les guerres ;
 - les catastrophes naturelles...

Que ce soit l'environnement interne ou externe, il est considéré comme source d'incertitude pour l'entreprise. Pour réduire ses incidences négatives et saisir les opportunités qu'il peut présenter, l'entreprise doit se doter d'un système d'information pertinent et mettre sur pieds une veille informationnelle et environnementale. La connaissance des variables clés de l'environnement permet alors à l'entreprise d'évaluer les facteurs susceptibles d'influencer son activité et d'en identifier les opportunités ou les Menaces.

4-3-Les composantes de l'environnement : L'environnement a plusieurs facettes :

- l'environnement démographique ;
- l'environnement social ;
- l'environnement économique : « Cette concurrence se joue sur des paramètres autres que le prix : la qualité, les services, l'innovation »
- l'environnement institutionnel et juridique : est l'ensemble des règles du jeu que l'entreprise devra respecter (réglementation fiscale, commerciale, sociale...). La politique économique menée par les pouvoirs publics modifie les données du calcul économique de l'entreprise ;

- l'environnement technologique : il est composé des conditions extérieures à une organisation et relatif aux progrès technologiques qui peuvent influencer sur la création et le développement de produits ;
- L'environnement socio culturel : « Il comprend alors les modes de vie, les valeurs morales, les courants de pensée de la société qui influencent les besoins économiques de la clientèle de l'entreprise »
- L'environnement politique : il est composé des conditions extérieures à une organisation et relatifs :
 - ♣ à la réglementation gouvernementale ;
 - ♣ au climat politique ;
 - ♣ à la force des groupes de pression.
- L'environnement écologique : il est composé des conditions extérieures à une organisation et relatives aux milieux où vivent les êtres vivants, aux rapports de ces êtres avec leur milieu et à l'exploitation des ressources naturelles nécessaires à l'activité économique et susceptible de menacer ce rapport.

4-4-Les forces et faiblesses des P.M.E¹⁷ :

4-4-1- Les forces des P.M.E :

La PME présente généralement une structure simple et flexible qui lui permet d'être réactive à toute modification de l'environnement.

Cette organisation entraîne de faibles coûts de structure, ce qui peut lui donner un avantage concurrentiel par rapport à la grande entreprise. Cependant, dans une phase d'expansion qui pourrait entraîner des modifications de sa structure, la PME devra faire en sorte que ces coûts soient absorbés par les ventes futures.

Les niveaux hiérarchiques étant souvent très réduits, les processus de décisions sont plus rapides pour régler les problèmes liés à l'activité.

L'information circule également de manière plus efficace même si elle revêt un caractère informel.

Dans les PME, les salariés peuvent être plus motivés que dans une grande entreprise. En effet, ils peuvent se sentir plus impliqués dans la pérennité de la PME car cette dernière n'offre pas toutes les possibilités d'une grande entreprise en cas de licenciement

¹⁷ Grey Troilaire, « l'entreprise et son environnement économique » Edition Sirey Paris p 45.

(reclassement, indemnités de licenciement par exemple). De plus, la taille de la PME permet aux salariés d'être plus souvent associés aux prises de décisions.

4-4-2-Les faiblesses de la PME :

La taille de la PME est aussi un handicap. En effet, la PME est vulnérable de par son domaine d'activité. Si la PME est mono-produit, une chute de la demande entraînera une baisse des revenus que la PME ne pourra pas compenser.

La PME qui dépend d'un seul client, par exemple dans la grande distribution, ou d'un seul fournisseur s'expose à un risque économique très important.

L'agressivité de l'environnement doit conduire la PME à mettre en place une "veille" pour maintenir sa position dans son secteur d'activité. Cette "veille" peut être coûteuse à la PME.

La PME peut également rencontrer des problèmes de financement liés à son développement. En effet, les banques sont souvent réticentes à accorder des crédits.

En cas d'évolution, la PME peut rencontrer des rigidités au changement. Dans une PME, les salariés ont des évolutions de carrière (verticales et horizontales) moins importantes que dans les grandes entreprises. Un changement pourrait les conduire à assumer des nouvelles fonctions pour lesquelles ils ne sont pas formés et ainsi modifier le climat social.

La PME devra s'appuyer sur ses forces et limiter l'impact de ses faiblesses pour déterminer la stratégie la mieux adaptée à son activité et à sa position dans l'environnement économique.

Conclusion de chapitre :

En Algérie, la nouvelle politique de développement se tourne vers la création de PME alors que ce secteur a été largement marginalisé durant la période de gestion centralisée. L'intérêt porté pour cette catégorie d'entreprises se justifie par les atouts qu'elles présentent. Cependant, les initiateurs de projets sont souvent confrontés à une série de passages contraints dont l'ampleur et l'intensité peuvent conduire à l'échec de leur projet. Les contraintes, auxquelles ils font face s'avèrent de nature différente, elles peuvent néanmoins être regroupées en deux grandes catégories :

les contraintes exogènes et les contraintes endogènes. Les premières sont liées à l'environnement naturel et administratif dans lequel, naissent et évoluent les PME. Les secondes revêtent un caractère économique dont les difficultés de financement, et d'ordre technologique. Dans ce contexte, les Pouvoirs Publics tentent de mettre en place des dispositifs en vue de leur promotion et leur croissance.

CHAPITRE II :

**LES STRUCTURES PUBLIQUES D'AIDES A LA
CREATION D'ENTREPRISES EN ALGERIE**

Introduction :

L'entrepreneuriat, notamment la création d'entreprises, est un moyen de développement économique qui permet en plus de la réalisation de la valeur ajoutée et de l'amélioration de la croissance nationale et locale, de lutter contre le chômage et le travail informel. C'est le nouveau moteur de l'économie. En Algérie, les pouvoirs publics conscients de l'importance de la création d'entreprises, ont mis plusieurs dispositifs et programmes, pour encourager la création des petites et moyennes entreprises ainsi que les micro-entreprises, afin d'absorber le chômage.

Dans ce chapitre on va présenter les différents dispositifs et les avantages liés à chaque dispositifs et détailler les spécifications de chaque'un selon plusieurs critères, en se basant sur le dispositif CNAC (Caisse Nationale Assurance Chômage), objet de notre mémoire.

Dans quatre (04) sections comme suit :

Section 1 : Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM)

Section 2 : L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (l'ANDI)

Section 3 : L'Agence nationale de soutien et de l'emploi de jeunes (ANSEJ)

Section 4 : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

Section 1 : Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM)¹

1-Présentation de dispositif :

Outil de lutte contre la précarité, le micro-crédit a permis à des démunis d'accéder à des conditions de vie améliorées en créant leur propre activité génératrice de revenus.

Lancé pour la première fois en Algérie en 1999, le micro-crédit a permis la création de plus de 150.000 activités dans différents secteurs.

Il n'a pas connu, dans sa formule initiale, le succès souhaité par les pouvoirs publics en raison d'un manque d'accompagnement dans les phases de maturation et de suivi dans la réalisation des projets.

Les recommandations faites lors d'un regroupement d'experts de la micro-finance ont conduit à la création d'une institution spécialisée dénommée «Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit», créée par le décret exécutif No 04-14 du 22 janvier 2004.

2-L'ANGEM et ses missions :

Instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité, l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit a pour missions :

- de gérer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- de soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- d'octroyer des prêts non rémunérés ;
- de notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif les aides qui leur sont accordées;
- d'assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'Agence et en les assistant, en cas de besoins, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

¹ Pour plus de détails voir le site : www.angem.dz

A ce titre, l'Agence est chargée notamment :

- De constituer une base de données sur les activités et les bénéficiaires du dispositif ;
- De conseiller et d'assister les bénéficiaires du dispositif du micro-crédit dans le processus du montage financier et de mobilisation des crédits ;
- D'entretenir des relations continues avec les banques et établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma de financement et du suivi de la réalisation et de l'exploitation des projets et de participer au recouvrement des créances non remboursées dans les délais;
- De passer des conventions avec tout organisme, institution ou organisation ayant pour objet de faire réaliser, pour le compte de l'Agence, des actions d'information,
- De sensibilisation et d'accompagnement des bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités.

3-Aides et avantages accordés aux bénéficiaires du micro-crédit :

- Soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs sont assurés par l'ANGEM, à titre gracieux, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités;
- Le crédit bancaire est accordé avec un taux d'intérêt réduit à la charge du bénéficiaire (de 10 à 20 pour cent du taux d'intérêt commercial, selon le cas). La différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par le trésor public ;
- Un prêt non rémunéré, équivalent à 25 pour cent du coût global du projet peut être accordé si ce dernier est entre 100.000 DA et 400.000 DA.
- Ce taux peut être porté à 27 pour cent du coût de l'activité ;
- Si le promoteur est détenteur d'un diplôme ou d'un titre équivalent reconnu ;
- Si l'activité est implantée dans une zone spécifique au niveau du Sud ou des Hauts Plateaux;
- Pour l'achat de matières premières (fonds de roulement) le PNR est fixé à 90 pour cent du coût global du projet qui ne saurait dépasser les 30.000 DA².

² www.angem.dz

Tableau 3 : Crédits octroyés par ANGEM par type de financement (Cumul au 30/06/2016)³

Type de financement	Nombre	%	Emplois créés
Financement achat de Matières Premières	695 999	90,43%	1 043 998,50
Financement triangulaire "ANGEM-Banque-promoteur"	73 649	9,57%	110 473,50
Total	769 648	100%	1 154 472

Tableau 4 : Crédits octroyés par ANGEM par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2016)⁴

Secteur d'activités	Nombre de prêts octroyés	Montants accordés Milliard de DA	Part (%)
Agriculture	109 779	6 473 589 749,22	14,26
TPI	295 703	13 807 002 897,99	38,42
BTP	65 146	4 872 052 980,05	8,46
Services	161 382	14 354 667 782,43	20,97
Artisanat	134 195	6 946 883 573,35	17,44
Commerce	2 741	667 604 889,69	0,36
Pêche	702	77 858 116,14	0,09
Total	769 648	47 199 659 988,88	100

Par secteur d'activité, les TPI (très petites industries), les services, l'artisanat et l'agriculture sont les secteurs ayant bénéficié de la majorité des prêts octroyés avec 91,10% du total.

³ Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information statistique n°29 année 2016

⁴ Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information statistique n°29 année 2016

Section 2 : L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (l'ANDI) :⁵

1-Présentation de l'ANDI :

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement est créée par le décret exécutif n° 02/282 du 24/09/2001 qui ne limite ni l'âge, ni le niveau de financement. Son dispositif est applicable aussi bien pour les investisseurs nationaux que pour les investisseurs étrangers. Les textes fixent aussi le type de financement, c'est-à-dire, pour la création, pour l'extension, la réhabilitation et restructuration, ainsi que les avantages⁶ fiscaux et parafiscaux accordés en régime général (pour les investissements courants) et en régime dérogatoire (pour les investissements dans les zones à développer et pour les investissements soumis à convention).

2-Les missions d'ANDI

- Réduire la durée d'octroi des licences à 30 jours au lieu de 60 jours ;
- Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements ;
- Accueillir, informer et assister les investisseurs des résidents et des non-résidents
- Fournir les prestations administratives à travers un guichet unique ;
- L'octroi des avantages liés à l'investissement dans le cadre du système existant ;
- Gérer le Fonds d'Appui à l'Investissement ;
- Assurer le respect des engagements pris par les investisseurs au cours de la période d'exemption.

⁵ L'ANDI remplace L'Agence pour la promotion et le soutien à l'investissement (APSI) institué par le décret N° 93/12 DU 05/ 09 /93.

⁶ Pour plus de détails voir le site www.andi.dz

Chapitre II : Les structures publiques d'aides à la création d'entreprises en Algérie

Tableau 5 : Etats Récapitulatifs des projets d'investissement déclarés par secteur d'activité (S1/2016)⁷

	Secteur d'activité	Transport	BTPH	Industriés	Services	Tourisme	Santé	Agriculture	Total
Projets déclarés	S1/2015	1672	987	1126	674	113	69	132	4773
	S1/2016	991	479	1288	544	167	63	121	3653
	Part S1/2016 (%)	27,13	13,11	35,26	14,89	4,57	1,72	3,31	100,00
	Evolution (%)	-40,73	-51,47	14,39	-19,29	47,79	8,70	-8,33	-23,47
Montant (Millions de DA)	S1/2015	88 092	80 556	360 302	125 431	60 467	12 763	24 476	752 087
	S1/2016	55 117	41 895	600 167	92 625	90 733	25 592	24 298	930 427
	Part S1/2016 (%)	5,92	4,50	64,50	9,96	9,75	2,75	2,61	100,00
Emplois	S1/2015	8169	14 218	37 857	10 282	6592	1735	2452	81 305
	S1/2016	6329	7902	45 243	9723	7710	1943	2154	81 004
	Part S1/2016 (%)	7,81	9,76	55,85	12,00	9,52	2,40	2,66	100,00

⁷ Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information statistique n°29 année 2016

Section 3 : l'Agence nationale de soutien et de l'emploi de jeunes (ANSEJ) ⁸ :

1- Présentation de ANSEJ :

Créée en 1996, elle a permis la réalisation de 61 000 projets dans divers secteurs ayant généré 180 000 postes d'emploi directs à l'échelle nationale. Le rôle de cette agence est de soutenir et conseiller les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement en mettant à leur disposition toutes les informations de nature économique, technique, législative et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités et en les conseillant dans le programme de montage financier et de mobilisation de crédits.

2- Les missions de l'ANSEJ :

On peut résumer les missions de cette agence comme suit :

- soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs tout au long de la mise en œuvre de leurs projets d'investissements⁹ ;
- encourager toute forme d'actions et toute mesure tendant à promouvoir l'emploi des jeunes ;
- gérer les dotations du Fond National de Soutien à l'Emploi des Jeunes, notamment les aides sous forme de prêts non rémunérés des bonifications des taux d'intérêts des crédits bancaires ;
- notifier aux promoteurs les différentes aides de l'ANSEJ et autres avantages obtenus ;
- assurer les jeunes promoteurs auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements.

⁸ Pour plus de détails voir le site www.ansej.org.dz.

⁹ Ordonnance n° 96-14 du 8 safar 1417 correspondant au 24 juin 1996.

3- Les conditions d'éligibilité :

Les jeunes promoteurs de projets d'investissement doivent satisfaire aux quatre conditions d'éligibilité suivantes :

- L'âge (19-35 ans), l'âge du gérant peut être porté à 40 ans si l'investissement génère au moins trois emplois (y compris les associés de la micro-entreprise) ;
- La qualité de chômeur ;
- La qualification ;
- L'apport personnel.

4- Les avantages fiscaux et parafiscaux:

4- 1-En phase de réalisation :

- Franchise de la TVA pour les acquisitions de biens d'équipements, à l'exclusion des véhicules de tourisme, entrant directement dans la réalisation de l'investissement, lorsque ces biens ne sont pas fabriqués en Algérie.
- Application du taux de 5% en matière de droits de douanes pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Exonération de tout droit d'enregistrement pour les actes portant constitution de sociétés créées par des jeunes promoteurs.
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux au taux de 8% pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création d'une activité industrielle.

4- 2-En phase d'exploitation du projet :

- Exonération totale de l'IBS, l'IRG, le VF et la TAP pendant **trois ans**. Cette période est portée à **six ans** lorsque ces activités sont installées dans des zones à promouvoir.
- Admission du taux réduit de 7% sur les cotisations patronales au titre des rémunérations versées aux salariés.
- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pendant une période de trois ans à compter de leur achèvement. Cette exonération est portée à six ans lorsque ces constructions sont installées dans des zones à promouvoir.

5- Les avantages financiers :

- Le crédit sans intérêts octroyé par l'ANSEJ est un crédit à long terme accordé à la micro-entreprise et dispensé du paiement d'intérêts.
- La bonification des taux d'intérêt générés par les crédits bancaires. Le niveau de la bonification varie selon la nature et la localisation de l'activité.

6- Les types de financements proposés par l'ANSEJ :

- **Le financement triangulaire** : Ce montage financier fait appel aux fonds propres du promoteur, au crédit sans intérêts de l'ANSEJ et aussi au crédit bancaire. Les montants et les niveaux sont modulés selon la localisation et la nature de l'investissement¹⁰.
- **Le financement mixte** : Ce montage financier fait appel aux fonds propres du promoteur et au crédit sans intérêts de l'ANSEJ. Les montants et les niveaux sont modulés selon la localisation et la nature de l'investissement.
 - Il peut concerner deux types d'investissement : celui de la création ou de l'extension du projet.
 - Le porteur du projet peut recevoir des aides financières, dont le montant et la nature varie selon que le financement soit mixte ou triangulaire.
 - Depuis sa mise en œuvre à la fin du 1er semestre 2016, le dispositif ANSEJ a permis, d'accompagner **327 802** entrepreneurs hommes contre **36 643** entrepreneurs femmes ;soit un taux de féminité global de 10%. La femme entrepreneure occupe une place importante dans les activités libérales avec 44%.

¹⁰ CHALAL, «le dispositif ANSEJ», Séminaire CINAFA, Alger, 23 au 25 avril 2001.

Tableau 6 : Projets financés par ANSEJ secteur d'activité (Cumul au 30/06/2016) (Unité : DA)¹¹

Secteur d'activité	Projets financés	%	Impact emplots	Nombre moyen d'emploi	Montant d'investissement	Coût moyen de l'emploi	Coût moyen d'une micro-entreprise
Agriculture	52 367	14,4%	124 133	2	187 659 017 228	1 511 758	3 583 536
Artisanat	42 513	117%	125 318	3	109 205 095 478	871 424	2 568 746
BTPH	31 864	8,7%	93 386	3	119 623 718 654	1 280 960	3754 197
Hydraulique	541	0,1%	2 010	4	3 166 713 960	1 575 480	5 853 445
Industrie	23 915	6,6%	70 007	3	107 706 475 303	1 538 510	4 503 720
Maintenance	9 081	2,5%	21 152	2	22 988 134 785	1 086 807	2 531 454
Pêche	1 119	0,3%	5 501	5	7 388 160 987	1 343 058	6 602 467
Professions libérales	9 198	2,5%	20 809	2	21 123 343 895	1 015 106	2 296 515
Services	104 947	28,8%	244 253	2	344 794 946 748	1 370 689	3 190 134
Transport Frigorifique	13 385	3,7%	24 132	2	33 760 568 849	1 398 996	2 522 269
Transport de Marchandises	56 530	15,5%	96 237	2	145 557 153 559	1 512 486	2 574 866
Transport de voyageurs	18 985	5,2%	43 679	2	46 624 698 041	1 067 440	2 455 870
Total	364 445	100%	870 617	2	1 139 598 027 486	1 308 954	3 126 941

Selon le tableau ci-dessus, le secteur des services, est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANSEJ depuis le lancement de ce dispositif (avec 104 947 projets) , suivi du secteur de transport des marchandises avec 56530 projets, puis le secteur de l'agriculture avec 52 367 projets financés.

¹¹ Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information statistique n°29 année 2016

Tableau 7 : Projets financés par Ansej par genre et par secteur d'activité (Cumul au 30/06/2016)¹²

Secteur d'activité	Projets financés	Hommes	Femmes	Taux de féminité (%)
Agriculture	52 67	49 951	2 416	5%
Artisanat	42 513	35 258	7 255	17%
BTPH	31 864	31 172	692	2%
Hydraulique	541	517	24	4%
Industrie	23 915	20 528	3 387	14%
Maintenance	9 081	8 928	153	2%
Pêche	1 119	1 103	16	1%
Professions libérales	9 198	5 135	4 063	44%
Services	104 947	87 889	17 058	16%
Transport Frigorifique	13 385	12 996	389	3%
Transport de Marchandises	56 530	55 821	709	1%
Transport de voyageurs	18 985	18 504	481	3%
Total	364 445	327 802	36 643	10%

¹² Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information statistique n°29 année 2016

Section 4 : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC):

Après avoir indemnisé les travailleurs salariés qui ont perdu involontairement leur poste d'emploi suite au licenciement massif après la mise en place du Plan d'Ajustement Structurel (PAS), les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place le dispositif CNAC d'aide à la création des petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises, ainsi que la lutte contre le chômage.

1- Présentation du dispositif mis en œuvre par la caisse Nationale d'Assurance Chômage :

Après une brève présentation de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), à travers notamment ses missions, nous traitons des actions de celle-ci en faveur du travail indépendant, ainsi que de son nouveau dispositif de soutien à la création de micro entreprises.

1-1- Présentation générale de la CNAC :

La mise en œuvre des réformes économiques, visant à l'assainissement de l'économie algérienne et les conséquences sociales prévisibles du programme d'ajustement structurel, auquel a souscrit l'Algérie auprès des institutions financières internationales, ont conduit les pouvoirs publics, à mettre sur pied un dispositif, visant à amortir le coût social des réformes.

Plus précisément, c'est en vertu du décret législatif N° 94-11, qu'est instituée l'assurance chômage, en faveur des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire et pour raison économique leur emploi. Dans ce cadre, l'administration et la gestion du régime d'assurance chômage algérien est confiée, à travers le décret exécutif N° 94-188 du 06 juillet 1994, à la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), institution relevant du Ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle.

Le régime d'assurance chômage qu'anime la CNAC, est articulé autour de trois missions principales¹³ :

¹³ Sinacer A. : « La caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) une institution indispensable en économie de marché ». In Profils, N° 2, mars – Avril – Mai 2003, P. 15.

1.2- La gestion des prestations du régime d'assurance chômage :

Le décret législatif 94-11 du 26/05/1994, fixe un certain nombre de conditions pour prétendre au bénéfice de l'assurance chômage.

1.3- La mise en œuvre de mécanismes en faveur de la réinsertion des allocations :

La CNAC a entamé depuis 1998 son redéploiement, en mettant sur pied un dispositif d'aides à la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du régime d'assurance chômage. En effet, en collaboration avec une expertise canadienne, des mesures visant à assurer une meilleure employabilité des allocations, ont été mises en œuvre ; il s'agit notamment de¹⁴ :

- La mesure active de recherche d'emploi, prise en charge au sein des centres de recherche d'emploi (CRE) : cette mesure consiste fondamentalement en une méthode de dynamique de groupe, utilisant les techniques de soutien et de recherche active d'emploi, destinée aux personnes désireuses de se réinsérer dans le monde du travail. Les primo-demandeurs, notamment les jeunes diplômés et universitaires, sont admis à participer aux sessions organisées par les CRE de la CNAC.
- La mesure d'aide au travail indépendant (CATI) : cette mesure propose au chercheur d'emploi, la possibilité de s'inscrire à une démarche, qui lui permettra de démarrer à son propre compte, une activité de production ou de services, tout en continuant à percevoir ses prestations d'assurance chômage. Cette mesure a été élargie à d'autres populations, que les affiliés régime d'assurance chômage que gère la CNAC.

1-4-La formation reconversion :

la formation reconversion s'est imposée à la CNAC, comme un passage obligé, au regard du niveau de qualification relativement faible de la majorité des affiliés. En effet, la CNAC a mis sur pied une relation de partenariat avec notamment, le Centre National d'Enseignement Professionnel à Distance (CNEPD) et le Ministère de la formation professionnelle, en vue de permettre à ses allocataires de bénéficier d'une formation¹⁵.

¹⁴ Document de la CNAC, CATI de Guelma, 2004.

¹⁵ Alternatives aux difficultés d'insertion économique des jeunes et leurs mises en réalités , Djamel BENRAMDANE avec le soutien de l'Union Européenne, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes Française (MAEEF) avec l'appui du Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) et ce dans le cadre du Programme Pluri-Acteurs Algérie « *Joussour* ».

1-5-L'aide aux entreprises en difficulté :

la CNAC ne s'est pas contentée, d'accompagner le redéploiement des populations admises au régime d'assurance chômage, à travers le versement d'indemnité ou le système de réinsertion. En effet, elle a décidé en juillet 2000, de lancer des aides aux entreprises en difficulté, afin d'éviter en aval, le recours aux compressions ou aux dissolutions.

Enfin, si la CNAC a été créée, pour répondre à un pic prévisible de licenciement, induits par la mise à niveau de l'appareil de production nationale, sa mission est loin d'être finie ni accomplie. En effet, le décret exécutif N°04-01 du 03 janvier 2004, élargit les missions de la CNAC, avec « la possibilité de participer au financement de la création d'activités de biens et de services par les chômeurs promoteurs âgés de trente-cinq (35) à cinquante (50) ans, notamment par l'octroi de prêts non rémunérés »¹⁶.

1-6- Les actions de la CNAC en facteur du travail indépendant :

La démarche de la CNAC, est centrée sur la personne qui veut devenir entrepreneur, qui a ses aspirations, ses capacités, ses forces et ses faiblesses. C'est le futur entrepreneur qui nourrit son projet, depuis l'identification de l'opportunité jusqu'à l'exploitation, parce que l'objectif de la démarche est de favoriser l'autonomie du créateur et sa capacité à affronter les aléas auxquels il sera confronté dans l'exercice de son activité. Plus précisément, la démarche de la CNAC, à travers les centres d'aides au travail indépendant (CATI) consiste à¹⁷ :

- Permettre au cours de journées d'information aux personnes tentées par l'aventure entrepreneuriale, de prendre la mesure du défi qu'elles veulent relever. Pendant ces journées, ces personnes sont mises en situation d'auto-évaluation du point de vue de leurs capacités managériales. Toute personne qui décide de continuer, devient « un client » du CATI et s'adresse au conseiller animateur, pour faire avancer son idée de projet. Elle peut bénéficier d'une formation personnalisée, pratique, d'une durée de 10 semaines environ.
- Accompagner le promoteur d'un travail indépendant, grâce à un conseiller/animateur, dans les actions dont il assume la pleine responsabilité :

- L'élaboration de l'étude préalable du projet pour une expertise de viabilité de l'idée de projet et un diagnostic du potentiel entrepreneurial.

¹⁶ Décret exécutif n° 04-01 du 03 janvier 2004, article 1.

¹⁷: Document de la CNAC, CATI de Guelma, 2004.

- L'élaboration du projet pour déterminer, analyser et évaluer les options fondamentales du projet.
 - Le montage de l'entreprise en association avec les institutions (ANSEJ, micro-crédits, garanties), pour établir un plan d'action des activités, suivre et contrôler le déroulement et l'avancement des travaux.
 - Le démarrage de l'activité de l'entreprise, pour surveiller le déroulement des activités, établir le bilan financier, surveiller l'application des règles fondamentale de gestion, organiser les moyens, contrôler les résultats et la rentabilité de l'entreprise et fixer les objectifs de développement.
- Le client s'engage alors, par écrit, à aller au bout de sa démarche.
- L'entrepreneur potentiel, suit une formation personnalisé de 10 semaines environ, plus pratique que théorique, pour acquérir les éléments de base pertinents pour la réussite de son activité et de sa démarche (étude de marché, comptabilité, procédures et législation...).
- Avec son conseiller animateur ou expert, le client prépare une étude technico-économique, soumise à l'appréciation du comité de suivi.
- Après agrément de cette étude par le comité de suivi, l'entrepreneur potentiel s'engage dans les phases suivantes du cycle avec l'aide du conseiller animateur. Cette aide peut se rapporter au montage du financement du projet, en association, le cas échéant, avec les institutions spécialisées (ANSEJ, banques pourvoyeuses de micro-crédits et Fonds de garantie des microcrédits).
- Une fois l'entreprise en activité, l'entrepreneur peut pendant une année, continuer à demander l'aide de CATI, afin d'assurer la pérennité de son entreprise.¹⁸

1 -7- Le nouveau dispositif mis en place par la CNAC :

Le nouveau dispositif mis en œuvre par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), est prévu par le décret présidentiel N°03-514 du 03 décembre 2003, relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteur âgés de trente-cinq (35) à

¹⁸ Document de la CNAC, CATI de Guelma, 2004.

Chapitre II : Les structures publiques d'aides à la création d'entreprises en Algérie

cinquante (50) ans. Les personnes qui veulent bénéficier de ce dispositif, doivent remplir les conditions suivantes¹⁹ :

- Agée de trente-cinq (35) à cinquante (50) ans.
- Résidant en Algérie.
- N'occupant pas un emploi rémunéré au moment de la demande d'aide.
- Allocation de la CNAC ou inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM), depuis au moins six mois.
- Jouissant d'une qualification professionnelle et/ou possédant un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée.
- Pouvant mobiliser des capacités financières suffisantes pour participer au financement de son projet.
- N'ayant pas exercé une activité pour son propre compte depuis au moins douze (12) mois.
- N'ayant pas bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activités.

Pour assurer la viabilité du projet, les services spécifiques de la CNAC, assistant le promoteur dans l'ensemble des tâches de mise au point de son projet ; évaluation de ses capacités entrepreneuriales, précision de son idée de projet, information sur les étapes de création d'une entreprise, élaboration de l'étude de marché et élaboration de l'étude technicoéconomique.

Après un avis favorable du comité de sélection, les services de la CNAC, délivrent au futur entrepreneur une attestation d'éligibilité au aides du dispositif, signent une convention commune et suivent avec lui la mise en œuvre du projet et son exploitation.

Le montant d'investissement peut atteindre 5 millions DA. Le financement est assuré par :

- Des rapports en fonds propres en nature ou en numéraire : à ce titre, « Le seuil minimum de fonds propres dépend du montant de l'investissement de création projeté²⁰ Il est fixé à 5% du montant global de l'investissement, lorsque celui-ci est inférieur ou égal à deux (02) millions de dinars. Il est fixé à 10% du montant global de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à deux (02) millions de dinars et inférieur ou égal à cinq (05) millions de dinars.

¹⁹ Décret exécutif N° 04-02 du 03 janvier 2004, article 2.

²⁰ Décret exécutif N°04-02 du 03 janvier 2004, article 4.

- Un crédit bancaire, pour un montant maximal de 70% du montant global de l'investissement.
- Un prêt non rémunéré (PNR), variant selon le montant de l'investissement : 25% pour un montant inférieur à 2 millions de DA et 20% pour un montant compris entre 2 et 5 millions de DA.

La bonification des taux d'intérêt sur les crédits d'investissement, consentis par les banques et les établissements financiers aux chômeurs promoteurs est fixée à²¹ :

- 75% du taux débiteur appliqué par les banques et établissements financiers au titre des investissements réalisés dans le secteur de l'agriculture, de l'hydraulique et de la pêche (90% dans les zones spécifiques) ;
- 50% du taux débiteur appliqué par les banques et établissement financiers au titre des investissements réalisés dans les autres secteurs d'activités (75% dans les zones spécifiques).

Les chômeurs promoteurs bénéficient des avantages fiscaux au titre de la phase de réalisation de l'investissement, conformément à la législation en vigueur.

Bien entendu, il est trop tôt pour établir un quelconque bilan, de ce nouveau dispositif de soutien à la création de micro-entreprises, en faveur des chômeurs âgés de 35 à 50 ans, mais nous pouvons dire d'ores et déjà, que celui-ci semble susciter un fort engouement chez les chômeurs porteurs de projets.

1-8- Les nouvelles mesures prises par les pouvoirs publics en faveur du dispositif CNAC²² :

Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage- CNAC a pris en charge en 2004 le dispositif de soutien à la création d'activités, en fin juin 2010 les pouvoirs publics, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée.

Visant sans cesse le développement et la transmission " de la culture entrepreneuriale", les aménagements de ce dispositif ont porté sur :

²¹ Décret exécutif N° 04-02 du 03 janvier 2004, article 13.

²² www.cnac.dz

- La réduction d'inscription à l'ANEM, un (01) mois au lieu de six (06) mois ;
- Le relèvement du niveau d'investissement de 5MDA à 10MDA ;
- L'accès au dispositif de 30 ans (au lieu de 35 ans) à 50 ans ;
- Et outre la création, l'extension des capacités de production des biens et services.
- L'investissement bénéficie d'un taux réduit des droits de douane sur les équipements importés (5%) et l'acquisition d'équipements est exonérée de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) Durant les trois(03) premières années d'exercice du projet, l'entreprise est exonérée des principales taxes fiscales : impôt sur le revenu global (IRG), impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), taxe de l'activité professionnelle (TAP) et taxe foncière.

De ce fait, le financement des projets d'investissements dont le coût global ne saurait dépasser les 10 millions de DA est triangulaire et se fait selon **deux** niveaux comme suit :²³

Niveau 01 :

Avec un coût d'investissement inférieur ou égal à 5 millions de DA repartis-en :

- Un apport personnel est de 1% ;
- Un prêt non rémunérés de la CNAC est de 29% du montant global de l'investissement ;
- Un prêt bancaire n'excède pas 70% du montant global de l'investissement.

Niveau 02 :

Un coût de l'investissement varie de 5 millions DA à 10 millions de DA repartis-en :

- Un apport personnel est de 2% ;
- Le prêt non rémunéré consenti par la CNAC est de 28% du montant global de l'investissement ;
- Le crédit bancaire n'excède pas 70% du montant global de l'investissement.

²³ www.cnac.dz

Conclusion de chapitre :

Les pouvoirs publics nationaux et locaux mettent en œuvre de nombreux dispositifs de soutien à la création d'entreprises, qui prennent des formes très diverses, bénéficiant aux créateurs directement (subventions, exonérations, prêts, garanties) ou indirectement (sensibilisation et information, accompagnement, hébergement, développement du capital risque, valorisation de la recherche).

Parmi ces dispositifs figure celui de la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage) qui a pris une lourde tâche de soutenir et de conseiller les jeunes dont la catégorie d'âge entre trente (30) et cinquante (50) ans dans le but de créer leurs propres emplois par l'encouragement de la création de leur propre petite entreprise. Il est important de signaler que la création d'entreprises dans le cadre du dispositif CNAC ne se limite pas à un seul secteur mais à plusieurs, qui participent tous au processus du développement.

Chapitre III :

**ESSAI D'EVALUATION DU DISPOSITIF CNAC DANS LE
DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE
ECONOMIQUE ET LA REDUCTION DU TAUX DE
CHOMAGE DANS LA WILAYA DE GUELMA.**

Introduction :

Afin de palier au problème du chômage dont souffre le territoire local et national, les pouvoirs publics ont mis plusieurs programmes et dispositifs en faveur de la micro-entreprise, parmi ces dispositifs la **CNAC**, celle-ci est mise en place pour encourager la création de la micro entreprise par la catégorie d'âge 30 à 50 ans dans tous les secteurs d'activités.

Afin de dynamiser les territoires à travers la valorisation des ressources dont ils recèlent pour les rendre attractifs et compétitifs et enrichir le territoire économique. Aussi afin de mesurer l'impact et les réalisations du dispositif CNAC sur le territoire de la wilaya de Guelma, nous nous sommes basés sur l'analyse des différentes données collectées auprès du dispositif CNAC de Guelma.

Section 01 : La méthodologie d'investigation utilisée dans l'évaluation du dispositif CNAC :

Afin de voir l'impact du dispositif CNAC et dans le but d'avoir les éléments de réponse à notre problématique et vérifier nos hypothèses relatives à notre problématique, notre démarche de collecte d'information est fondée sur une recherche bibliographique pour savoir ce qui a été écrit sur le sujet, le traitement et l'analyse des différents données fournis par le dispositif CNAC de Guelma .

1- Le contexte de la recherche :

Ce travail consiste à voir l'effet du programme d'aide à la création d'entreprise, sur l'activité entrepreneuriale privée, et le développement économique. Dans le cas de cette étude, notre problématique est la suivante :

Quel impact exerce le dispositif CNAC sur la création des entreprises, et l'absorption de chômage et développement de la wilaya de Guelma ?

Le but de ce thème est mieux cerner les clés de réussite et appréhender le métier du jeunes créateur d'entreprises, ainsi voir si le dispositif CNAC encourage les initiatives des jeunes à la création des projets personnels et enfin voir son impact sur le développement économique du territoire de la wilaya de Guelma et sur la réduction de chômage.

La création d'entreprise par les entrepreneurs privés est devenue un sujet incontournable depuis quelques années et les origines de cet intérêt sont diverses, et elle attire maintenant une attention particulière des instances locales, nationales et internationales.

Elle apparaît comme une solution stratégique performante pour répondre aux problèmes d'insertion et de chômage.

Le gouvernement algérien a mis en place des structures d'aides et d'assistance à l'entrepreneuriat. La CNAC a pris la tâche de soutenir et de conseiller les promoteurs de la catégorie d'âge (30-50 ans) dans le but de créer leurs propres emplois et de créer des postes d'emplois.

Notre objectif principal est de vérifier si ce dispositif ou programme mis en place par les pouvoirs publics aide les jeunes pour avoir un emploi et augmente les revenus.

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

2- Chiffres globaux des statistiques officiels des entreprises créées au niveau national par CNAC:

Tableau 8 : Statistiques officiels des entreprises créées par CNAC au niveau national:

Secteur d'activité	1 ^{er} semestre 2015			Cumul au 30-06-2016			
	Nombre de projets financés	Part de la femme	Impact emploi	Nombre de projets financés	Part de la femme	Impact emploi	Total financement (MDA)
Agriculture	1 978	11,17%	4 677	16 166	11,77%	39 199	62 422,67
Artisanat	1 260	20%	3 250	11 130	22,09%	29 328	34 215,77
BTPH	310	2,90%	934	7 909	2,28%	25 502	31 294
Hydraulique	9	0,%	32	316	4,75%	1 097	2 226,47
Industrie	558	22,76%	1 597	10 379	21,72%	30 250	45 816,77
Maintenance	31	0%	73	768	2,34%	1 852	2 144,97
Pêche	27	0%	96	382	0,52%	1 389	2 611,50
Professions libérales	67	35,82%	152	778	43,19%	1 693	2 727,15
Services	1 274	18,05%	2 775	29 526	17,05%	62 091	104 233,35
Transport de Marchandises	38	0%	49	45 831	1,52%	69 646	118 311,79
Transport de voyageurs	7	0%	20	12 188	1,23%	18 479	28 828,33
Total	5 559	15,52%	13 655	135 373	9,64%	280 526	434 832,77

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des études et des Systèmes d'Information Bulletin d'information statistique n°29 année 2016.

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

Ce tableau montre les chiffres globaux des statistiques officiels des entreprises créées au niveau national réparties en différents secteurs d'activités, on voit que le total des projets financés est de **135 373** projet , et **280 526** emplois créés ,aussi on remarque que les secteurs les plus actifs sont : Agriculture ,suivis par le secteur de Services et enfin l'Artisanat.

3- La collecte des données auprès Du dispositif CNAC de Guelma :

On va présenter et analyser les différentes données statistiques sur la wilaya de Guelma qui sont délivrées par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

Ces données qu'on a collectées concernent :

- La répartition annuelle par secteur d'activité pour la période allant de 2005 à 2016 ;
- Le nombre de micro-entreprises créées ;
- Les emplois créés.
- La répartition géographique (par commune) des micro-entreprises créées ;
- Et ainsi que la répartition des micro-entreprises par sexe et par niveau d'instruction.

Et enfin, nous exposerons les résultats de notre entretien avec les différents cadres de la CNAC de la wilaya de Guelma pour nous donner leurs avis sur les résultats finaux de leur dispositif suivant les questions posées.

Section 02 : L'analyse des données statistiques sur micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC :

Les données qu'on a collectées auprès de la caisse nationale d'assurance chômage sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

1. Répartition de micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC pendant la période 2005-2016 :

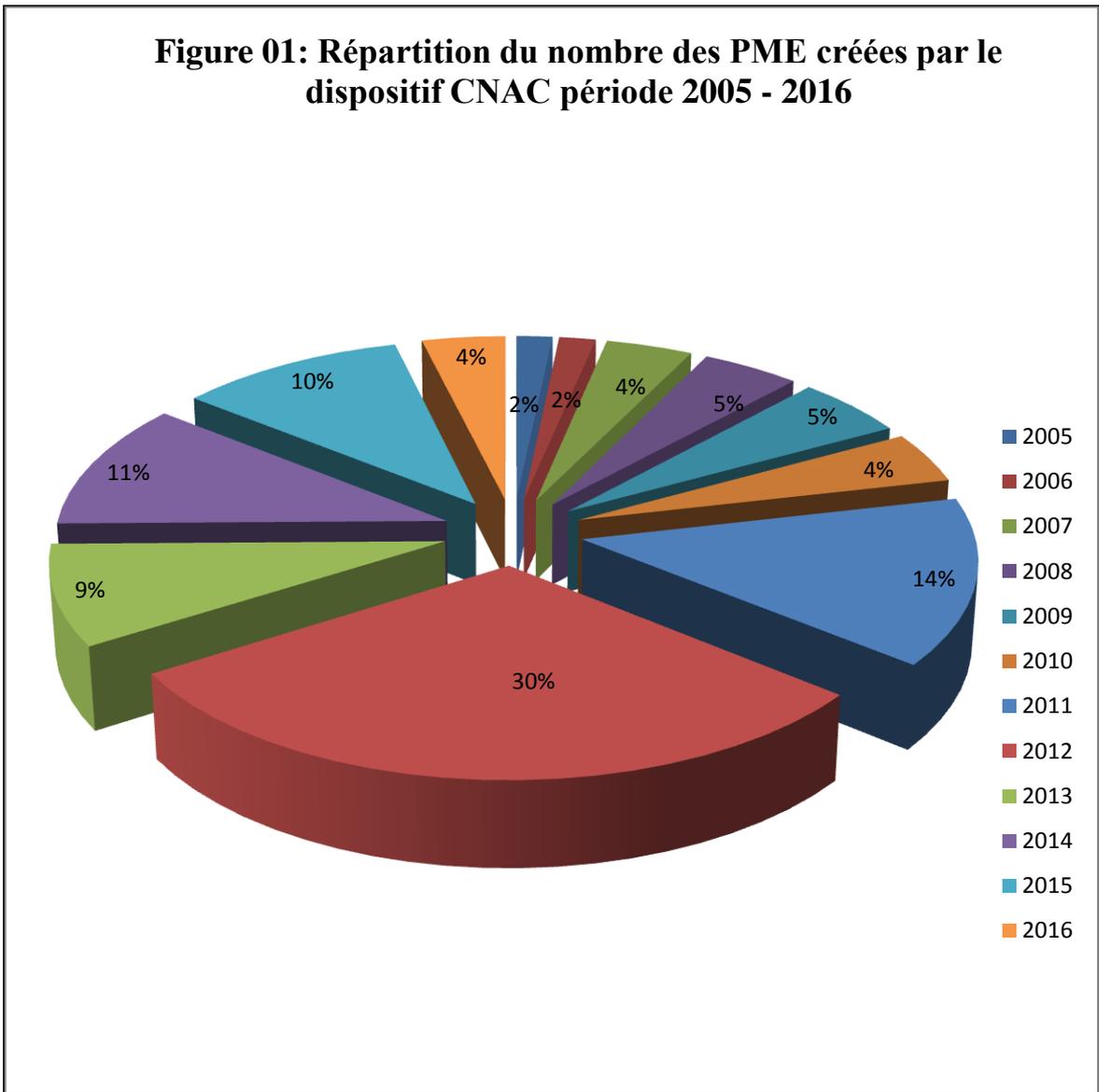
Tableau 9: Répartition des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC pendant la période 2005-2016 :

Année	Nbre des entreprises créées	Nbre d'emplois créés
2005	53	103
2006	54	144
2007	128	339
2008	145	379
2009	166	390
2010	141	427
2011	461	1 170
2012	970	1 592
2013	279	880
2014	350	1143
2015	335	1082
2016	123	394

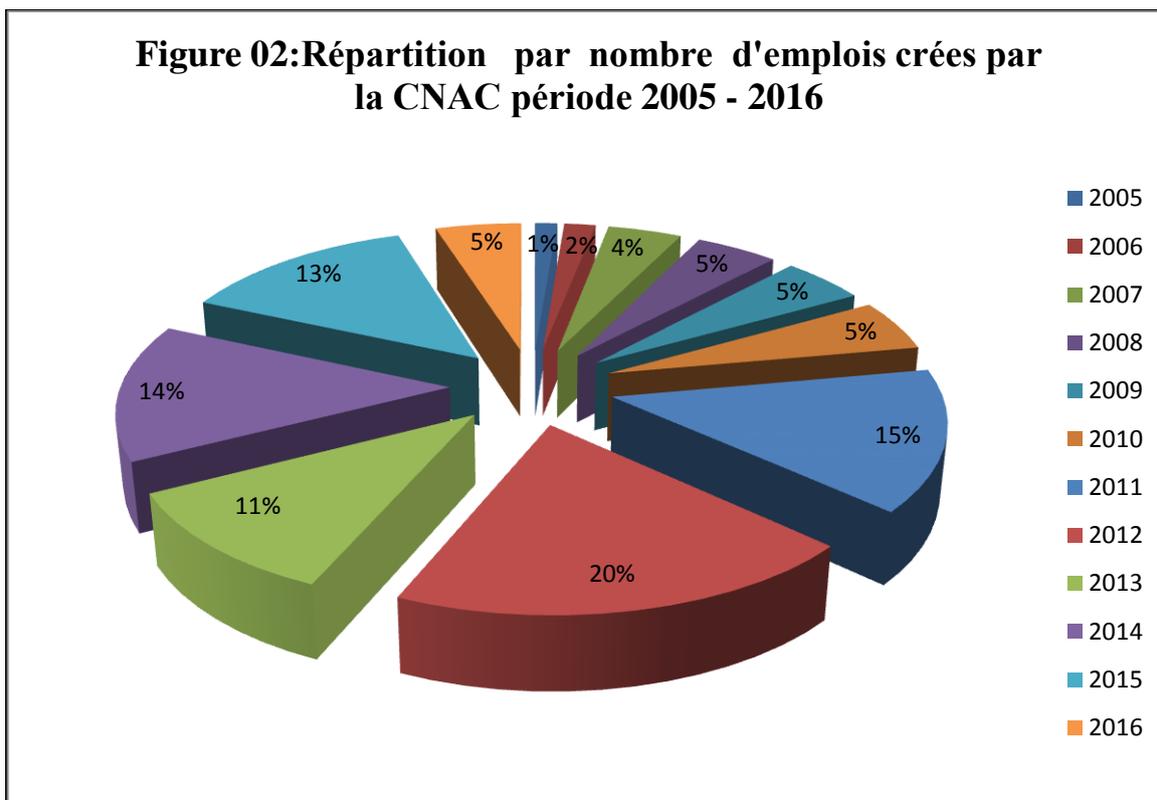
Source : Etabli par la CNAC de Guelma

Pour une meilleure visualisation et compréhension du tableau ci-dessus, on utilise les figures obtenues à partir du tableau.

Figure 01: Répartition du nombre des PME créées par le dispositif CNAC période 2005 - 2016



Source : établie par l'étudiante à partir des données du tableau n°09.



Source : établie par l'étudiante à partir des données du tableau n°09.

D'après Figure n°01, on constate qu'à partir de l'année 2011 il y a une augmentation du nombre de micro-entreprises financées par le dispositif CNAC, cela revient aux nouvelles mesures prises par les pouvoirs publics afin que ce dispositif s'adapte au mieux à l'environnement de création d'entreprise et la réduction du chômage dans la wilaya de Guelma, ces mesures sont les suivantes :

- la réduction de la durée d'inscription à l'ANEM, un mois au lieu de six mois ;
- l'augmentation du niveau d'investissement de 5 MD à 10 MD,
- ainsi la modification de la catégorie d'âge qui a accès à ce dispositif de 30 à 50 ans au lieu de 35 à 50 ans.
- les avantages fiscaux, parafiscaux et les avantages financiers

L'année 2012 enregistre un taux important dans la création d'entreprises avec 30% et 20% d'emplois créés grâce aux nouvelles mesures des pouvoirs publics qu'on a déjà cités, suivi par l'année 2011 avec un pourcentage de 14% et 15% d'emplois créés, et l'année 2014 avec un taux de 11% et 14% emplois créés et l'année 2015 avec un pourcentage de

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

10% et 13% d'emplois créés .Par contre les autres années enregistrent un taux faible en matière de création d'entreprises qui varie entre 2 à 9% et moins de nombre d'emplois créés par rapport aux autres années.

2. Répartition sectorielle de micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC pendant la période 2005-2016 :

Le tableau ci-dessus présente la répartition sectorielle de micro-entreprises créées par le dispositif CNAC pour la période 2005-2016 :

Tableau 10 : Répartition sectorielle de micro-entreprises créées par le dispositif CNAC pour la période 2005-2016 :

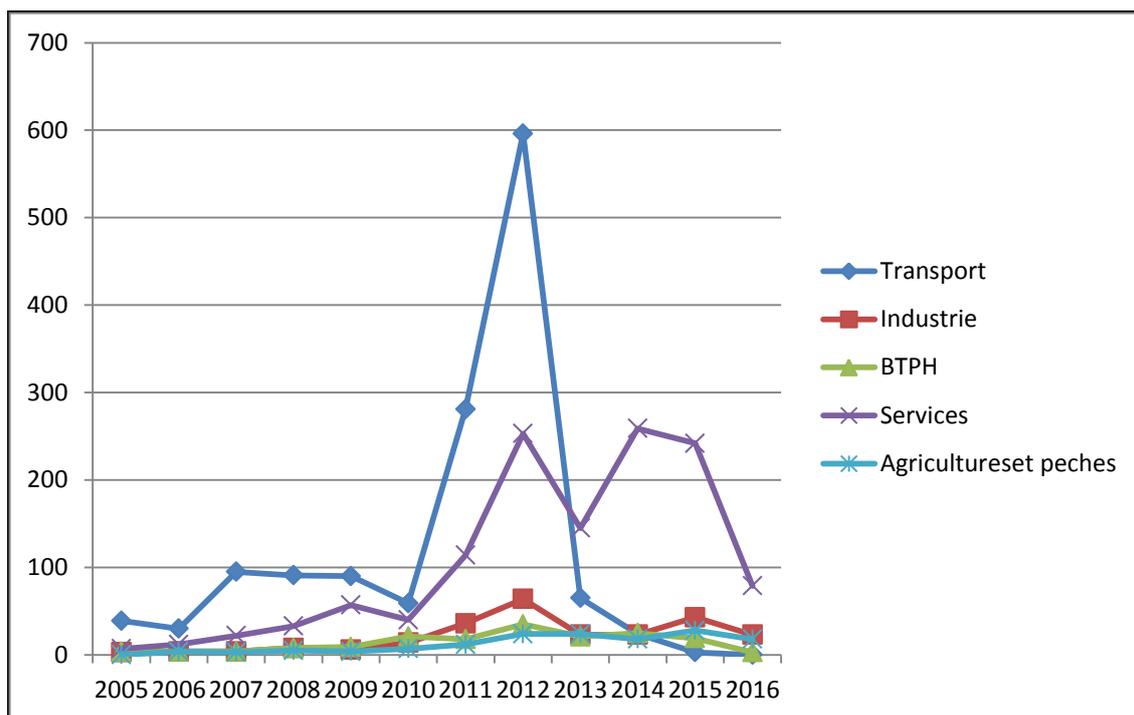
Année / Secteur	TRANSPORT	INDUSTRIE	BTPH	SERVICES	AGRICULTURE & PECHE	TOTAL
2005	39	03	04	07	00	53
2006	30	04	04	12	04	54
2007	95	04	04	22	03	128
2008	91	08	08	33	05	145
2009	90	06	09	57	04	166
2010	59	14	21	40	07	141
2011	281	36	18	114	12	461
2012	596	64	35	253	24	970
2013	65	23	21	145	24	279
2014	24	23	25	259	18	350
2015	03	43	19	242	28	335
2016	00	23	03	79	18	123
TOTAL	1373	251	171	1263	147	3205
	43%	08%	05%	39%	5%	100%

Source : Etabli à partir des données de la CNAC de Guelma

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

Pour l'explication de ce tableau, on va utiliser la figure ci-dessous élaborée à partir du tableau n° 10.

FIGURE 03 : Répartition sectorielle de micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC pendant la période 2005-2016



Source : établie à partir des données du tableau n°10

D'après cette figure, on remarque que le secteur de **transport** prend la majeure partie des créations d'entreprises avec un pourcentage de 43% de l'ensemble des projets ; cela revient au :

- Fait que le transport est classé dans le secteur des prestations et services, mais vu la forte demande à l'échelle locale et nationale, la tutelle de la CNAC l'a fait émerger du domaine des prestations et services pour faciliter la lecture des statistiques afin de mieux comprendre ce phénomène.

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

- Créneau facile qui ne demande pas de local pour ce type de projet pour éviter le bail de location et d'autres difficultés engendrées par les frais des notaires ;
- Le manque de qualification professionnelle pour certains promoteurs ce qui incite le chômeur à investir dans les projets faciles ;
- La mentalité du copier coller des idées existantes ;
- Une mauvaise lecture du chômeur-promoteur concernant les prestations et services en générale et transport en particulier (voir le moyen de transport comme un signe de richesse et un patrimoine et aussi une source de gain facile) puisque le promoteur n'accepte jamais de retirer le moyen de transport même si son rendement est négatif ;
- l'utilisation du dispositif par l'Etat pour absorber la colère des chômeurs en 2010-2011 à cause des événements du Printemps Arabe où une carte économique à des fins politiques a été dessinée pour ordonnancer et de libérer tous les créneaux pour tous les promoteurs.

Suivi par le secteur des prestations et services puisqu'ils sont des créneaux qui ont un marché basé sur l'offre et la demande ;de cela certaines activités leur financement touche directement à l'économie du pays ex : artisanat de mouture de blé en matière principale (blé dur , l'orge) rentre directement dans la fabrication de l'agroalimentaire, c'est activité qui peut être utilisée par les grandes firmes dans la fabrication des pâtes alimentaires et créer ainsi des postes de travail à ces usines ,ensuite le secteur de l'industrie et l'artisanat , BTPH , enfin le secteur de l'agriculture ,caractéristique de la wilaya de Guelma en tant que ville agro -pastorale .Ce secteur souffre du problème de foncier agricole dont le legs des biens fonciers agricoles n'est pas à jour à cause de l'absence du fridha ;ces secteurs enregistrent respectivement les pourcentages suivants : 39%, 8%, 5%, 5%, sachant que les derniers secteurs en le même pourcentage en matière de création de micro-entreprises.

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

3- Répartition sectorielle du nombre d'emplois créés par le dispositif CNAC :

Le tableau ci-dessus représente la répartition sectorielle des emplois créés dans le cadre du dispositif CNAC :

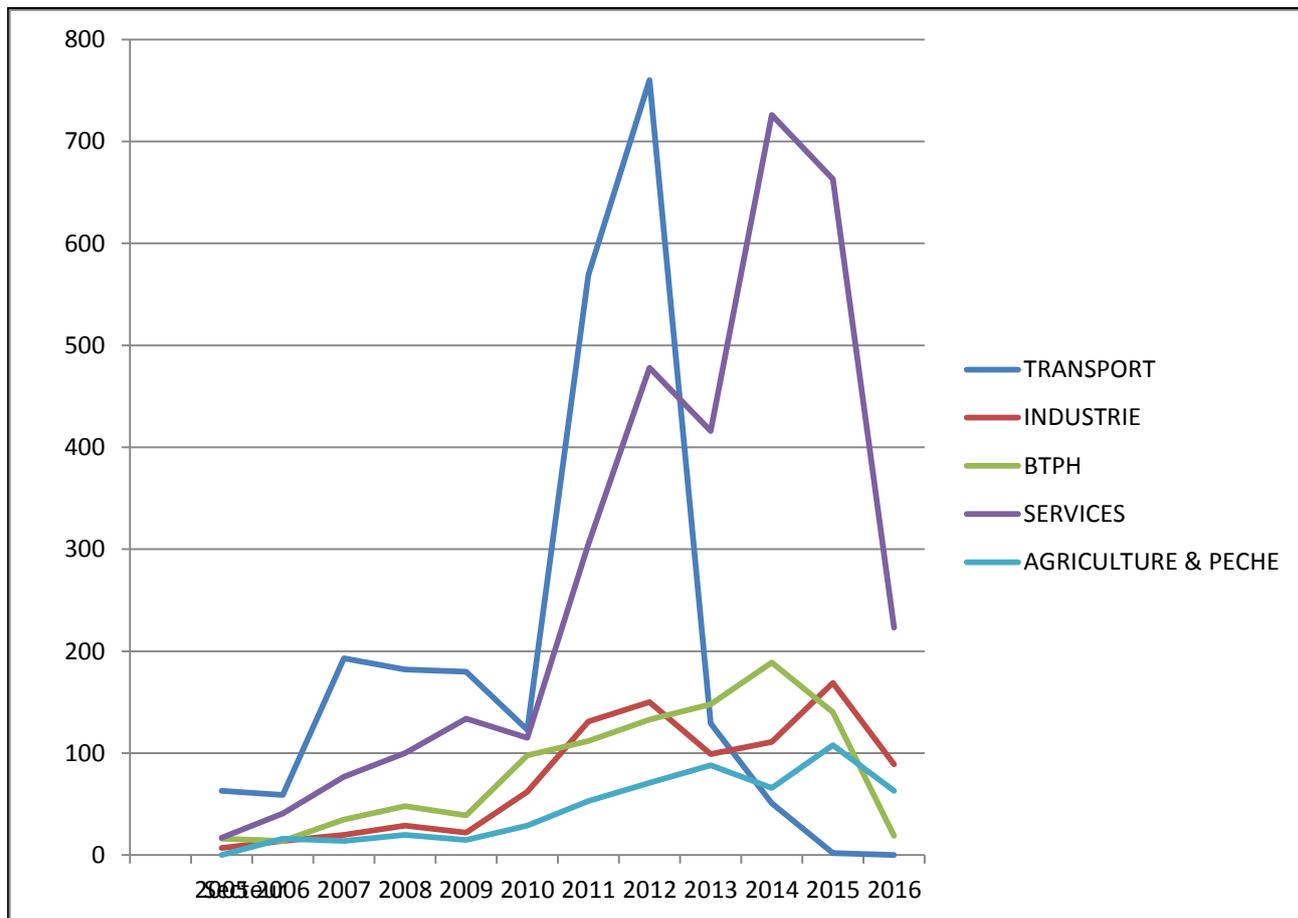
Tableau 11: Répartition sectorielle des emplois créés dans le cadre du dispositif CNAC

Année / Secteur	TRANSPORT	INDUSTRIE	BTPH	SERVICES	AGRICULTURE & PECHE	TOTAL
2005	63	07	16	17	00	103
2006	59	14	14	41	16	144
2007	193	20	35	77	14	339
2008	182	29	48	100	20	379
2009	180	22	39	134	15	390
2010	123	62	98	115	29	427
2011	569	131	112	305	53	1170
2012	760	150	133	478	71	1592
2013	129	99	148	416	88	880
2014	51	111	189	726	66	1143
2015	02	169	140	663	108	1082
2016	00	89	19	223	63	394
TOTAL	2311	903	991	3295	543	8043
	29%	11%	12%	41%	7%	100%

Source : Etabli par l'étudiante à partir des données de la CNAC de Guelma.

Pour mieux d'illustration de ce tableau, on va utiliser la Figure 04 ci-dessous générée à partir du tableau n° 11.

Figure 04 : La répartition sectorielle du nombre d'emplois crée par le dispositif CNAC



Source : établie à partir des données du tableau n°11

On remarque que le secteur de services est le secteur qui crée plus d'emplois avec un pourcentage de 41% suivi par le secteur de transport avec 29%, suivi par les secteurs : BTPH, industrie, agriculture respectivement avec les pourcentages suivant : 12%, 11% et 7%.

On constate qu'il y a une forte création des micro-entreprises dans les secteurs de services et de transport, alors que l'industrie et l'agriculture sont de faibles créateurs d'entreprises. Pour mieux atteindre l'objectif principal du dispositif de la réduction de taux de chômage il faut donc mieux encourager et orienter les promoteurs à investir dans les secteurs de BTPH, industrie et agriculture.

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

4- Répartition des jeunes entrepreneurs du dispositif CNAC selon leur niveau d'instruction :

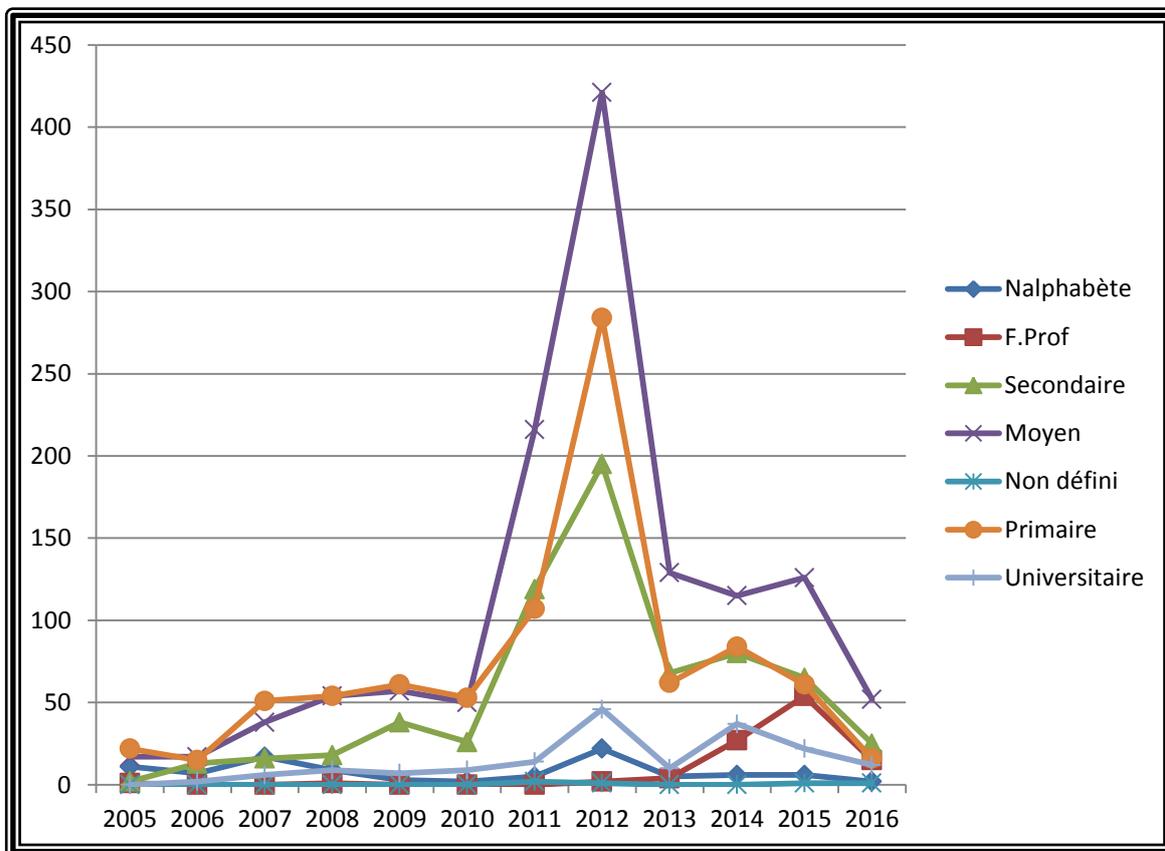
Tableau 12 : Répartition des jeunes entrepreneurs du dispositif CNAC selon leur niveau d'instruction.

Année Secteur	ANALPHABÈTE	FORMATION PROFESSIONNELLE	SECONDAIRE	MOYEN	NON DÉFINI	PRIMAIRE	UNIVERSITAIRE	TOTAL
2005	11	1	2	17	0	22	0	53
2006	7	0	13	17	0	15	2	54
2007	17	0	16	38	0	51	6	128
2008	9	1	18	54	0	54	9	145
2009	3	0	38	57	0	61	7	166
2010	2	0	26	50	0	53	9	140
2011	5	0	119	216	2	107	14	463
2012	22	2	195	421	1	284	46	971
2013	5	4	68	129	0	62	10	278
2014	6	27	80	115	0	84	37	349
2015	6	54	65	126	1	61	22	335
2016	2	15	25	52	1	16	12	123
TOTAL	95	104	665	1292	5	870	174	3205
	3%	3,5%	21%	40%	0.1%	27%	5.4%	100%

Source : Etabli par l'étudiante à partir des données de la CNAC de Guelma.

Et pour mieux expliquer de ce tableau, on présentera la figure n° 05 ci-dessous :

Figure 05 : Répartition des promoteurs selon leurs niveaux d'instruction.



Source : établie à partir des données du tableau n°12

Selon le tableau ci-dessus, on constate que le niveau d'instruction le plus dominant est le niveau moyen avec un pourcentage de 40%, suivi par les niveaux suivants primaire, secondaire et les universitaires respectivement 27%, 21% et 5,4%. Ces résultats révèlent que la majorité des chômeurs créateurs ont un niveau d'instruction faible, mais ils sont les plus motivés en matière de création d'entreprises, du fait que le marché de travail ne présente pas beaucoup d'opportunité à cette catégorie en raison de leur niveau faible mais généralement les gens qui ont un niveau faible ont un savoir-faire d'un métier surtout dans l'agriculture et services et en plus à cause des raisons politiques (Printemps Arabe), les pouvoirs publics donnent une instruction d'éliminer l'exigence d'avoir un diplôme de plus de trois mois et les jeunes peuvent déposer un certificat de métier délivré par la Chambre de Commerce malgré le manque de qualification de ces gens, contrairement aux universitaires qui sont très demandés. Cette catégorie a confronté avant 2010, l'obstacle principal du critère âge qui était déterminé à 35 ans mais après la mentalité d'avoir un poste permanent va orienter les jeunes vers le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

pour bénéficier d'un contrat de travail de trois (3) années renouvelables, avec un salaire mensuel de 15 000 DA , dans le but de confirmation dans le poste de travail .On peut dire aussi que cette catégorie a un manque d'esprit entrepreneurial et ne prend pas le risque ,et le pourcentage de 5,4% englobe presque juste les médecins , les architectes, les avocats...

5- Répartition géographique des micro-entreprises créées par le dispositif CNAC :

Le tableau suivant nous montre la répartition des projets ainsi que le nombre d'emplois créés dans les communes de la wilaya de Guelma.

Tableau 13: Répartition géographique des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC :

Communes	Nbr de projets	Nbr d'emplois	Nature de la commune
Ain Ben Beida	38	74	Rural
Ain Larbi	35	118	Rural
Ain Makhlouf	36	90	Rural
Ain Reggada	21	48	Rural
Ain Sandel	31	62	Rural
Belkheir	170	378	Urbaine
Bendjarrah	22	49	Rural
Beni Mezline	21	41	Rural
Bordj Sabat	09	21	Rural
Bouhachana	20	31	Rural
Bouhamdane	14	40	Rural
Bouati Mahmoud	45	96	Rural
Bouhegouf	205	463	Urbaine
Boumahra Ahmed	110	251	Urbaine
Dahouara	24	46	Rural
Djeballah Khemissi	21	35	Rural

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

El Fedjoudj	58	119	Urbaine
Guelmat Bou Sbaa	48	103	Urbaine
Guelma	1 158	2 548	Urbaine
Hammam Debagh	63	154	Urbaine
Hammam N'bail	63	117	Rural
Heliopolis	184	387	Urbaine
Houari Boumediene	26	74	Rural
Khezaras	65	139	Rural
Medjaz Amar	34	52	Rural
Medjaz Sfa	38	77	Rural
Nechmaya	38	64	Urbaine
Oued Cheham	51	93	Rural
Oued Fragha	42	76	Rural
Oued Zenati	68	144	Urbaine
Ras El-Agba	05	13	Rural
Roknia	45	119	Rural
Salaoua Anouna	11	29	Rural
Tamlouka	32	72	Rural

Source : Etabli à partir des données de la CNAC de Guelma.

Les données obtenues auprès du dispositif CNAC de Guelma concernant le nombre de micro-entreprises créées dans chaque commune et le nombre d'emplois générés, pour la période allant de 2005 au 31/12/2016 sont classées dans le tableau ci-dessus.

La lecture de ce tableau nous permet de déduire que le dispositif CNAC a été utilisé comme moyen de création de micro-entreprises par toutes les communes de la wilaya de Guelma.

On remarque ainsi que la répartition des micro-entreprises créées est inégale entre les communes rurales et les communes urbaines.

On peut constater également que la commune de Guelma détient le plus grand nombre de projets financés (1158 projets) et le plus grand nombre d'emploi créés (2548 emplois) .

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

Ainsi, la lecture du tableau nous permet de déduire que ce sont les communes urbaines qui viennent en première position en termes de création de micro-entreprises et des postes d'emplois.

On peut déduire également que le dispositif CNAC a créé une dynamique territoriale sur tout le territoire de la wilaya de Guelma, mais elle est inégale « une dynamique déséquilibrée » entre les zones rurales et les zones urbaines. On remarque clairement une concentration et une densité des micro-entreprises créées dans les communes urbaines que celles rurales. Donc la création de micro-entreprises et les principaux facteurs qui l'influent différent et peuvent varier d'une région à une autre, ainsi les caractéristiques particulières des zones présentent des réalités différentes sur le plan de la densité des entreprises, ce qui est le cas pour les zones rurales et les zones urbaines dans le cadre du dispositif.

Cette différence peut être justifiée par les éléments suivants :

- Dans les zones urbaines peuvent se localiser un grand nombre de micro-entreprises dans divers secteurs d'activités, car les entreprises dans ces zones bénéficient de la proximité de marché ; de la dotation en infrastructures, qui influe sur la demande d'investissement. (les infrastructures de transports qui sont l'un des facteurs importants de la répartition de création d'entreprises dans divers régions) .
- Les zones urbaines sont les plus peuplées, donc ces zones tendent à créer d'avantage d'entreprises ; à cause de la forte demande et la grande disponibilité des capitaux et les grandes agglomérations peuvent permettre un accès plus facile aux services publics et privés d'appui aux entreprises. Alors que dans les zones rurales, au contraire, on trouve souvent moins de micro entreprises, car ces régions n'offrent pas suffisamment d'éléments encourageants et incitatifs à l'émergence et l'essor de ces unités productives.

Section 03 : Mesure de l'impact du dispositif CNAC

1- Les impacts positifs du dispositif :

1.1- Impact sur le projet d'entreprise initial :

Démarrer son propre entreprise est toujours un défi et dans l'économie actuelle, peut être particulièrement dur c'est pour cela que l'État prendra, les mesures permettant d'éviter à l'entreprise tout problème de financement et mettre plusieurs dispositifs d'aide à la création d'entreprises ,parmi ces dispositifs le cas étudié de la CNAC ,ce dernier a pu de financier plus que **135 373** de projets à l'échelle nationale dans les différents secteurs d'activité avec un total de financement de **434 832,77 MDA** ; et de **3 205** projets au niveau local dans les différents secteurs d'activités avec un montant global de financement de **9 846 569 880 DA**.

Aussi la CNAC exempt le promoteur de paiement le crédit les premiers trois (03) ans et après cette période il est commencé de payer comme suit :

- L'apport bancaire pendant cinq(05) ans avec une tranche de versement de 20% par année.
- Après les cinq ans de paiement de banque le promoteur va vers l'apport PNR de CNAC durant une autre cinq ans avec un versement de 20% aussi donc on peut dire que l'entreprise peut dérouler pendant les treize (13) ans .

1-2- Impact sur l'esprit entrepreneurial :

La CNAC est une institution financière qui est vu une croissance et un développement important dès que leur lancement en 1999 et leur prise en charge en 2004 ce qui reflète aux attentes et aspirations de la population concernée.

Selon le tableau n°09 on voit l'augmentation de la hausse de nombres des entreprises créées durant la période du 2005 au fin d'année 2016 et en justifiant cette augmentation par plusieurs encouragements d'état en fin de 2010 en citant :

- La réduction d'inscription à l'ANEM, un (01) mois au lieu de six (06) mois ;
- Le relèvement du niveau d'investissement de 5 MDA à 10 MDA ;
- L'accès au dispositif de 30 ans (au lieu de 35 ans) à 50 ans ;
- L'extension des capacités de production des biens et services.

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

- L'élimination de taux d'intérêt du PNR et aussi de l'apport bancaire : a un grand effet positif au chomeur grace à des raisons religieuses .
- Des avantages fiscaux au titre de la phase de réalisation de l'investissement .
- Durée de Restitution du crédit est 13 ans .

1-3- Impact sur la situation professionnelle :

Grace à la création de ce nombre important des entreprises ,on peut traduire ça par un impact positif sur le développement économique local et national et aussi ces entreprises génèrent plus de **280 526** emplois créées au niveau national et de **8 043** au niveau de Wilaya de Guelma qui mène à la réduction de taux chômage puisque la création d'une seule entreprise offert au minimum un poste de travail au départ et se diffère selon le secteur d'activité .

Et tout bénéfice de ces entreprises participe au revenu total de l'économie de pays, à la fin 30 /06/2016 le chiffre d'affaire des importations national des PME est de **23 509 Millions \$** et de **12 678 Millions de \$ des Exportations¹** .

2- Les limites et contraintes du dispositif CNAC² :

D'après l'analyse empirique du dispositif CNAC, on constate que ce dernier a contribué à aider les jeunes chômeurs à se prendre en charge, à créer leur propre emploi et leur propre micro-entreprise et offrir aussi des postes d'emplois pour d'autre chômeurs.

Mais concernant le cadre du dispositif CNAC, cette structure se caractérise par certaines limites et contraintes. Ces diverses difficultés soulevées influent négativement sur la réussite du projet donc sur la survie et la pérennité des micro-entreprises.

2.1 Les difficultés rencontrées par les jeunes entrepreneurs du dispositif CNAC :

Les principales difficultés rencontrées par les jeunes créateurs d'entreprises dans le cadre du dispositif CNAC se résument comme suit :

¹ Bulletin d'information Statistique de Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information, n ° 29.

² Mémoire de Master en sciences économiques , Asma BELKACEM « Impact du dispositif CNAC sur le développement territorial et L'entrepreneuriat dans la wilaya de Tizi-Ouzou »2013-2014

2.1.1 Les lourdeurs et les lenteurs des procédures administratives et les difficultés de remboursement des crédits :

L'une des principales difficultés rencontrées par le jeune créateur réside dans les lenteurs et les lourdeurs administratives qui se traduisent généralement par l'excès des démarches et des procédures exigées. En effet, le porteur de projet reproche un nombre important des pièces et des documents à fournir qui engendrent une perte de temps et de la volonté de réussir par le promoteur et des coûts supplémentaires, au risque de voir le dossier en fin de compte refusé.

A cela s'ajoute la lourdeur dans le traitement des dossiers et la réticence des banques vis-à-vis du dispositif par crainte de l'insolvabilité des créateurs de micro-entreprises.

Concernant le problème de remboursement de crédit, le porteur de projet est confronté à plusieurs difficultés, car plusieurs facteurs peuvent influencer le secteur d'activité et le déroulement de l'activité, que se soient national, environnemental ou international. Ces facteurs peuvent influencer la capacité de remboursement du jeune promoteur.

2.1.2 Les insuffisances de l'étude technico-économique :

La plupart des jeunes connaissent des difficultés dues à la non prise en compte d'un certain nombre de facteurs (délai, type des travaux, capacité de stockage, le marché, la clientèle...etc.) ou de dépenses indispensables à la réalisation ou au démarrage de l'activité (coût de publicité, de distribution...etc.).

Ces insuffisances, qui apparaissent au fur et à mesure de l'avancement des travaux, posent de sérieux problèmes, et en fin de compte, des écarts plus au moins importants sont constatés entre les prévisions et les réalisations. L'origine de ces problèmes est souvent un manque de rigueur et de réalisme dans les études réalisées avant l'engagement du projet.

2.1.3 Les raisons personnelles :

Ces raisons diffèrent d'un jeune promoteur à un autre. Elles peuvent être liées à une surestimation par le jeune de ses capacités de gestion d'entreprise ; à des craintes des énormes responsabilités qu'il devra supporter ; de management et d'obligation de remboursement des dettes dans les délais. Rappelant que la personnalité, le profil et la

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

motivation du jeune porteur de projet sont également des aspects décisifs dans les chances de réussite d'un projet.

2.1.4 Les raisons liées à l'environnement économique :

Ces raisons peuvent être liées à un mauvais choix du lieu d'investissement, avec une implantation dans une région où le produit ou le service proposé ne convient pas, ou alors l'existence d'autres firmes qui proposent le même type de produit, et donc le facteur d'ancienneté joue son rôle, ce qui pousse le jeune promoteur à abandonner son projet. Le même effet peut être exercé par une concurrence des autres entreprises, qui résulte essentiellement d'un manque de maîtrise de management et des techniques de gestion par le porteur de projet.

2.2 Les limites du dispositif CNAC :

2.2.1 Le dispositif CNAC obéit à une politique distributive de l'Etat³ :

Ce dispositif se caractérise selon l'expérience acquise souvent par d'importants délais de traitement des dossiers et du manque d'intérêt du banquier. De plus, ce dispositif ne donne pas une grande place à une préparation des bénéficiaires à gérer leur crédit (faible niveau d'information initiale, faible accompagnement après l'obtention). Cela ne fait que renforcer une perception des bénéficiaires des apports de l'Etat comme de l'argent qui leurs est dû sans obligation de remboursement.

2.2.2 Le dispositif CNAC comme une logique de service public:

Selon la perception générale des gens de ce dispositif, le crédit de la CNAC s'inscrit dans une logique de service public. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les bénéficiaires ne remboursent pas, car leur perception repose sur le sentiment que cet argent de l'Etat leur est dû. On constate donc la présence dans la mentalité des bénéficiaires d'une logique d'assistance de l'Etat.

La compréhension de l'aide du dispositif CNAC est celle d'une aide avec la perception d'argent de l'Etat que l'on peut ne pas rembourser. Cela est peut être expliqué par les réflexes des populations qui sont encore très liées à la période d'économie socialiste planifiée. La transition vers l'économie de marché qui a généré un chômage important et

³ AHMED-ZAID M., and BANCE P., 2013, What public governances with respect to public enterprises in rent economies? Public enterprises in the 21th century, op. cit.

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

l'attente par les populations des solutions venant de l'Etat, cela induit une mentalité d'assistance qui bien entendu ne favorise pas le développement de l'entrepreneuriat et l'esprit d'initiative.

2.2.3 Le dispositif CNAC et les moyens mis en disposition pour l'encadrement des jeunes promoteurs :

Le suivi des micro-entreprises par le dispositif CNAC comme cela est stipulé dans les textes régissant le fonctionnement du dispositif nous semble un élément très difficile. Les moyens limités en personnel et en matériel dont disposent les antennes implantées sur le territoire national ne peuvent permettre le suivi et l'encadrement d'un nombre aussi important d'entreprises créées par ce dispositif et éparpillées sur des territoires vastes et souvent inaccessibles.

Par ailleurs, la diversité des secteurs d'activités financés, présente une grande difficulté pour les cadres du dispositif CNAC chargés de l'étude technico- économique qui ne peuvent maîtriser l'ensemble des domaines, ce qui rend ces études comme une simple formalité administrative.

Malgré les effets positifs du dispositif CNAC, nul ne peut ignorer les diverses difficultés qui sont soulevées par les jeunes créateurs de micro-entreprises notamment du côté des banques qui manquent d'une politique de prise en charge propre à cette forme d'entreprise, et qui se montrent réticentes vis-à-vis de ces entités. Il serait peut-être plus commode d'instaurer une véritable relation de confiance entre la banque et le jeune, et de rechercher une autre forme de financement pour aider à une meilleure réussite de ce dispositif et de la micro-entreprise en général.

Ce dispositif aura des retombées bénéfiques s'il donne une plus grande place à une préparation des bénéficiaires à gérer leur crédit notamment par la mise à leurs disposition d'informations initiales pertinentes et efficaces, et de renforcer l'accompagnement accordé aux jeunes porteurs de projet après l'obtention de leurs crédit.

3-3-Entretien avec les différents cadres de la CNAC-Guelma sur les résultats finaux de leur dispositif :

A-Entretien avec le directeur de Caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC :

Pour commencer, pouvez-vous nous parler des principaux avantages du dispositif CNAC ?

Mr Louchene Nabil : Le dispositif prôné par la Caisse nationale d'assurance chômage est destinée aux chômeurs âgés de 30 à 50 ans. selon les facilités accordées par les pouvoirs publics pour permettre aux promoteurs de créer et réaliser leurs projets et exploiter leur métier, Nous offrons plusieurs avantages financiers et fiscaux, la bonification du taux d'intérêt du crédit bancaire, l'application du taux réduit de 5% des droits de douane sur les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement. L'exonération de la TVA des équipements et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement et destinés aux activités soumises à cette taxe. La CNAC couvre pratiquement toutes les activités. Pour les promoteurs, nous offrons un accompagnement personnalisé durant toutes les étapes du projet grâce au travail des conseillers de l'agence, notre suivi va au delà de la création de l'entreprise.

A combien vous plafonnez l'aide aux promoteurs ?

Mr Louchene Nabil : Le montant du financement peut atteindre les dix millions de dinars pour les promoteurs qui répondent aux critères de sélection à savoir l'âge (30 à 50 ans), une inscription à l'ANEM d'au moins un mois.

Quel bilan faites-vous jusqu'à l'exercice 2017 ?

Mr Louchene Nabil : Très positif ! La création de micro-entreprise avec le concours de la CNAC est en nette progression. Il y a eu 3219 entreprises créées, qui ont généré plus de 8 083 postes d'emplois.

Ces investissements ont touché tous les secteurs d'activités avec une dominante prestation de services. Ce résultat ne pouvait pas être réalisé sans l'apport considérable du personnel de l'agence de Guelma qui n'ont pas lésiné sur l'effort soit pour informer, vulgariser le dispositif CNAC ou les contacts avec les organismes intervenants dans le cadre de la création des entreprises.

Qu'elle est la clé de la réussite ?

Mr Louchene Nabil : « La formation est la clé de la réussite » de tout projet professionnel ou de création d'activités. Pour cela, la au niveau de l'agence CNAC, l'animation et la formation joue un rôle important fait par des conseillers animateurs.

Quelles sont les perspectives de la CNAC à court terme ?

Mr Louchene Nabil : Dans le cadre de son développement et l'amélioration de ses actions pour la promotion de l'emploi, la CNAC compte mettre en place une stratégie pour améliorer ses qualités de service et renforcer son suivi post-crédation pour assurer la pérennité des micro-entreprises créées, accompagner et orienter les promoteurs pour créer des activités dans les secteurs porteurs et créateurs de richesses.

B-Entretien avec le Chef Service Des Prestations :

Quel regard portez-vous sur le dispositif ?

Mr BENTBOULA-A : Le dispositif qui a été mis en place par le gouvernement répond réellement aux besoins des jeunes au plan théorique et par toutes les mesures d'accompagnement.

Comment justifier les difficultés que les jeunes promoteurs trouvent sur le terrain ?

Mr BENTBOULA-A : la plupart des promoteurs cherchent le gain facile, ils se penchent vers des activités de rente. Il faut développer l'idée que créer son entreprise c'est créer sa propre vie, c'est contribuer au développement, et surtout que ce soit accessible à tous.

Mais ces dispositifs mobilisent des ressources importantes pour lutter contre le chômage ?

Mr BENTBOULA-A : Oui mais il y des lourdeurs bureaucratiques qui découragent les jeunes et puis les banques posent problème. On parle de réformer le système bancaire, mais à ce jour, rien n'a changé, c'est à ce niveau-là que ça devient un parcours du combattant. Il faut avoir des affinités, des relations pour appuyer un dossier.

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

C-Entretien avec Chef Service de Finance :

Quels sont les avantages financiers du crédit CNAC ?

M^{me} .Benmarce Ilhem : la CNAC a adopté depuis sa création le mode de financement triangulaire (Promoteur-CNAC-Banque).

En ce qui concerne les avantages financiers donner par la caisse, il s'agit de :

1-PNR classique prêt non rémunère classique.

2- Prêts supplémentaires :

-VA pour acquérir un véhicule atelier.

-CG pour la location d'un local groupé destine uniquement pour les universitaires.

-PNR LO (PNR loyer) pour la location du local

3- une bonification du prêt bancaire qui peut atteindre les 100%.

Est ce qu'on peut dire que ce dispositif est rentable ?

Mme .Benmarce - I : On peut dire oui puisque certaines de ces entreprises ont remboursé leurs dettes avant terme.

D-Entretien avec Mme SAHLI- I une conseillère de CNAC :

Quelles sont les principales difficultés que rencontrent les promoteurs sur le terrain ?

Mme . SAHLI- I : c'est le projet lui-même ! La réalité est bien plus dure sur le terrain, et certains n'arrivent pas à rembourser leurs crédits. Il faut être réaliste. Il ne faut pas tricher sur ses qualifications, c'est un risque et c'est courant. Il faut un bagage minimum pour réussir. Un diplôme souvent ne suffit pas, la plupart des promoteurs n'ont jamais travaillé, n'ont aucune expérience. Au lancement du projet, notre but est clair : le promoteur travaille sur le projet, il le prépare, il teste le marché, cela contribue à diminuer les risques.

Pourquoi les délais sont ils aussi longs ?

Mme . SAHLI- I :Les procédures ont changé, elles sont plus simples. Auparavant c'était le promoteur qui devait déposer son dossier à l'agence bancaire et faire du porte-à-porte. Actuellement c'est le role de l'accompagnateur.

Une fois le projet lancé, quel est le rôle de l'accompagnateur ?

Mme . SAHLI- I :l'accompagnateur doit assurer la continuité du projet en s'assurant des garanties .

Conclusion de chapitre:

On peut conclure de ce qui précède que le dispositif CNAC a contribué d'une manière considérable, à aider les jeunes chômeurs à se prendre en charge, à créer leur propre emploi et leur propre micro-entreprise. Et cela malgré les insuffisances et les difficultés soulevées par les jeunes qui portent essentiellement sur la réticence des banques vis-vis du dispositif et les lenteurs et les lourdeurs des procédures administratives, qui les découragent dans le processus de création de leur propre micro-entreprise.

Dans ces conditions créer une entreprise répond beaucoup plus à une nécessité impérieuse qu'à une profonde ou une création par opportunité. C'est plus par nécessité que pour toute autre raison que les jeunes créateurs se lancent en affaires. Lutter contre la pauvreté, insertion social, pouvoir supporter les charges familiales constituent les principales raisons de création d'entreprise.

L'analyse des motivations, les aspirations des jeunes entrepreneurs et l'influence de dispositifs d'aide sur la décision de création, il ressort l'existence de typologie d'entrepreneurs propres à cette catégorie de créateurs⁴, il s'agit :

1. Les entrepreneurs recherchant l'insertion sociale :

Qui sont majoritaires ils voient de la création est une sorte d'échappatoire du chômage et des contraintes qui lui sont associés. Ils se lancent en affaire parce qu'ils manquent de travail et non parce qu'ils ont des aptitudes et des comportements dénotant un esprit d'entreprise.

2. Les entrepreneurs recherchant l'indépendance et avoir des récompenses financières importantes :

cette catégorie voit de la création une façon d'être libre et ne pas avoir des ordres d'un supérieur hiérarchique qui est mieux appréhendé que le salariat ou le fonctionariat et d'avoir un estime de soi élevé. D'être son propre patron et ainsi assurer son indépendance, et un certain mode de vie plus aisé.

⁴ Madoui. M: « Entreprise et entrepreneur en Algérie et dans l'immigration : Essai de sociologie économique», PP 69- 77.

Chapitre III : Essai d'évaluation du dispositif CNAC sur le développement de l'activité économique et réduire le taux de chômage au niveau de wilaya de Guelma

2. Les entrepreneurs animés par le goût d'entreprendre et la prise de risque :

Les jeunes créateurs veulent réaliser quelque chose selon leurs propres initiatives, monter aussi toutes leurs capacités et mieux gérer et maîtriser leur temps. La conscience des jeunes créateurs de leur force est un facteur important dans le choix de la création d'entreprise.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale :

Pour faire une brève présentation des résultats de ce travail compte tenu des objectifs et des hypothèses posées tout au départ pour tirer des enseignements qui s'imposent. On constate que le rôle primordial de la PME en général et la micro-entreprise en particulier, est de plus en plus reconnu. A cet égard, des politiques et efforts consacrés à leurs développements ont été constatées dans toutes les économies, faisant que le rôle producteur de l'Etat est de plus en plus en retrait alors que celui de secteur privé devient le moteur de processus de développement.

En Algérie, depuis la fin des années quatre-vingt avec l'avènement de l'économie de marché et devant une situation économique et sociale complexe, les difficultés de redressement du secteur public et la tranche des jeunes qui est touchée de plein fouet par le chômage, les pouvoirs publics ont tenté d'orienter leurs actions et leur politiques en faveur du développement de l'entreprise de la petite et moyenne dimension, qui est plus adéquate avec l'économie de marché. Et une réelle volonté de développer ces unités de production s'est affichée à travers divers dispositifs tels : la CNAC, l'ANGEM, et l'ANSEJ.

Cette étude ayant porté sur le dispositif du CNAC qui s'inscrit dans une logique de promotion de l'initiative individuelle et encourageant l'entrepreneuriat. La problématique de ce mémoire réside dans une démarche d'évaluer impact du dispositif de la Caisse Nationale d'assurance Chômage (CNAC) sur la création d'entreprise et le développement dans la Wilaya de Guelma.

Ce travail s'est appuyé sur trois hypothèses, la première pose que chômage fait qu'un nombre important de jeunes créateurs décident d'entreprendre, donc cela explique en partie les raisons de motivations de création d'entreprise. Pour déduire l'impact de la politique d'appui à la création d'entreprises sur l'entrepreneuriat l'individu reste dépendant de son milieu, son comportement de créateur d'une nouvelle entreprise est influencé par plusieurs facteurs (famille, le système éducatif, la législation et la politique).

Le dispositif CNAC à été mis en place pour faire face à un double enjeu global, pour soutenir l'emploi et remédier au problème du chômage ; individuel, pour apporte des réponses aux mobiles économiques.

Conclusion Générale :

Par ailleurs, beaucoup de politiques de stimulation à l'entrepreneuriat ont vu le jour rien que pour encourager, faciliter et stimuler la création d'entreprise qui devient un enjeu principal pour les décideurs politiques. Alors, des dispositifs d'aide et d'appui ont été initiés à l'échelle nationale, parmi ces dispositifs le dispositif CNAC.

La deuxième, L'amélioration de l'action de développement territorial aura lieu également avec la mise en place d'une stratégie fondée sur la valorisation des énergies et des potentialités locales.

Concernant le dispositif CNAC en tant qu'acteur du développement territorial de la wilaya de Guelma, à travers le traitement de différentes données qu'on a collectées au niveau de la CNAC, on peut conclure que le dispositif CNAC a été utilisé comme moyen de création de micro-entreprises par toutes les communes de la wilaya de Guelma. Que cette structure a contribué d'une manière considérable à aider les jeunes chômeurs à créer leur propre emploi à travers les micros entreprises.

Il convient de souligner aussi que parmi les diverses micro-entreprise créées dans le cadre du dispositif CNAC, un nombre restreint qui est en relation directe avec les préoccupations territoriales. On constate que peu de projets d'investissement initiés par les jeunes qui sont orientés en fonction des besoins et des spécificités territoriales.

On peut également constater que la répartition de ces unités de production créées par le biais de ce dispositif est inégale que ce soit pour les secteurs d'activité ou pour leur localisation géographique.

Pour ce qui est de la répartition géographique, il y a des communes qui détiennent un nombre important de micro-entreprises alors que d'autres détiennent un nombre faible, remarquant que la majorité de ces entités s'implantent dans la commune de Guelma.

Notre travail fait apparaitre également l'existence d'une forte concentration de ces unités au niveau des communes urbaines et un taux de création relativement un peu faible dans les communes rurales.

Conclusion Générale :

Pour le choix de secteur d'activité, depuis le lancement de ce dispositif, le secteur des services et de transport bénéficie d'un nombre important de création de micro-entreprises.

Il ressort de ce qui précède, que tout le territoire de la wilaya de Guelma a été concerné par les réalisations des jeunes investisseurs même dans les coins les plus reculés de la région, tout en offrant cette opportunité aux micro-entreprises créées de participer activement au développement de leur territoire, que le dispositif CNAC a contribué d'une manière considérable à aider les jeunes chômeurs à créer leur propre emploi à travers les micro-entreprises.

Il ressort aussi de ce travail que le dispositif CNAC a impulsé une dynamique sectorielle et territoriale déséquilibrée sur le territoire de la wilaya de Guelma.

La troisième pose les facteurs qui empêchent la CNAC de Guelma à atteindre ses objectifs, en Algérie, en absence de système éducatif préparant les jeunes créateurs à l'entrepreneuriat, l'accompagnement se doit de jouer un rôle pédagogique de sensibilisation.

On constate à travers les résultats obtenus que le dispositif CNAC n'a pas d'influence significative sur la motivation entrepreneuriale des jeunes entrepreneurs. Plusieurs raisons peuvent expliquer un tel résultat. Premièrement, le manque d'expérience entrepreneuriale de la majorité des répondants peut avoir causé une mauvaise perception de ces facteurs et de leur importance sur leur motivation pour ce lancer en affaire. Ensuite, à l'échelle d'un individu, il est peu probable que les politiques et règlements gouvernementaux les plus favorables en matière d'entrepreneuriat le motivent assez s'il est ambitieux et surtout s'il est averse au risque.

On déduit que le recours à ce dispositif ne constitue pas la motivation principale, car sur l'ensemble des réponses qu'on a recueilli, on estime que les avantages qu'offre celui-ci comme première motivation. Par ailleurs, pour créer une entreprise, la motivation individuelle de meure nécessaire.

On constate, que le dispositif CNAC souffre de savoir-faire, de formations spécifiques, d'infrastructures d'accueil... à partir de là, les systèmes d'appui et de soutien à la création d'entreprise ne sont développés.

Conclusion Générale :

La répartition déséquilibrée sur le territoire de la wilaya de Guelma, On a vu une concentration des entreprises dans les communes urbaines et plus particulièrement celle de Guelma, et une densité relativement faible aux communes rurales de la wilaya.

Enfin, les facteurs contribuant à la réussite des entreprises créées dans le cadre de ce dispositif peuvent être interne c'est-à-dire liés à l'entrepreneur lui-même et à l'environnement de l'entreprise. En effet, d'après les avis des cadres de ce dispositif, on constate que la majorité des jeunes entrepreneurs ont développé l'intention de création d'entreprise car ils se rapprochaient d'une situation inéluctable d'absence d'emploi, c'est la contrainte sociale (le chômage) qui a déclenché l'évènement entrepreneurial des jeunes. Ces jeunes considèrent la création d'entreprise comme seule alternative à leur situation de chômage.

Et aussi, il y a lieu de signaler les diverses difficultés qui sont soulevées par les jeunes créateurs de micro-entreprise notamment du côté des banques, sans oublier les lenteurs et lourdeurs administratives auxquelles sont confrontés les jeunes porteurs de projets.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

1. Alain Borderie, « Financer les PME autrement », Maxima, Paris, 1998.
2. Pierre-André Julien et Michel Marchesnay « La petite entreprise » Vuibert, Paris, 1987.
3. Denis. L : « Analyse empirique des PME wallonnes en croissance, Université de Liège, Belgique, 2001-2002.
4. Madoui. M : « Entreprises et entrepreneurs en Algérie et dans l'immigration : Essai de sociologie économique », Karthala, 2012.
5. Grey Troilaire, « l'entreprise et son environnement économique » Edition Sirey Paris.

Revue, articles et communications:

1. Donckels. R : « Les leviers de croissance de la PME », Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, Roularta Books, 1990
2. Leghima. A et Moffok. N : « Les PME/PMI en Algérie : réalités et enjeux »
3. Alternatives aux difficultés d'insertion économique des jeunes et leurs mises en réalités, Djamel Benramdane avec le soutien de l'Union Européenne, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes Française (MAEEF) avec l'appui du Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) et ce dans le cadre du Programme Pluri-Acteurs Algérie « *Joussour* ».
4. AHMED-ZAID M., and BANCE P., 2013, what public governances with respect to public enterprises in rent economies? Public enterprises in the 21th century,
5. CHALAL, «le dispositif ANSEJ», Séminaire CINAFA, Alger, 23 au 25 avril 2001.
6. Duffal Nathalie et Duval Isabelle « Forces et faiblesses des PME » colloque « économie de l'entreprise », Paris, 2005

Bulletins d'informations :

1. Ministère de l'Industrie et des Mines Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information Bulletin d'information statistique n°29 année 2016.
2. La Direction Technique chargée des Statistiques de la Population et de l'Emploi, Activité, emploi et chômage en septembre 2015 N° 726

Loi et décret législatifs :

1. Loi n° 01-18 du 27 ramadhan 1422 correspondant au 12-12-2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME.
2. L'ANDI remplace L'Agence pour la promotion et le soutien à l'investissement (APSI) institué par le décret N° 93/12 DU 05/ 09 /93.
3. Ordonnance n° 96-14 du 8 safar 1417 correspondant au 24 juin 1996.
4. Décret exécutif n° 04-01 du 03 janvier 2004, article 1. Guy Troilaire, 1998, p 45
5. Décret exécutif N° 04-02 du 03 janvier 2004, article 2.
6. Décret exécutif N°04-02 du 03 janvier 2004, article 4.
7. Décret exécutif N° 04-02 du 03 janvier 2004, article 13.

Mémoires et Thèses :

1. Boukrous Djamila « les circuits de financement des petites et moyennes entreprises en Algérie: Etude d'un crédit bancaire» Mémoire de magister en sces économiques, Université de Bejaia, 2007 ,non publiée .
2. THESE Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences En Sciences économiques «L'impact de la mise à niveau sur les performances des PME algériennes» Présentée par : Mme Kansab Jamila année 2016-2017.
3. Mémoire de Master en sciences économiques, Asma BELKACEM « **Impact du dispositif CNAC sur le développement territorial et L'entrepreneuriat dans la wilaya de Tizi-Ouzou** »2013-2014

Site web :

1. www.ons.dz
2. www.ansej.org.dz
3. www.angem.dz
4. www.cnac.dz
5. www.andi.dz

Documents divers :

1. Sinacer A. : « La caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) une institution indispensable en Economie de marché ». In Profils, N° 2, mars – Avril – Mai 2003.
2. Ahmed-Zaid M., and Bance P., 2013, what public governances with respect to public enterprises in rent economies? Public enterprises in the 21th century.
3. Document de la CNAC, CATI de Guelma, 2004
4. Les attributions du ministère de la PME/PMI sont fixées par le décret exécutif 2000-190 du 9 rabie ethani 1421 correspondant au 11 juillet 2000